

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
PORTANT SUR LES ACTIONS EMISES PAR LA SOCIETE
Sofinnova S.A.**

INITIEE PAR LA SOCIETE
Sofinnova Partners S.A.

conseillée par

présentée par



GLOBAL EQUITIES

PETERCAM

**Note d'information conjointe aux sociétés Sofinnova S.A.
et Sofinnova Partners S.A.**

**Prix de l'Offre : 8,42 € par action
Durée de l'Offre du 22 mars 2007 au 4 avril 2007 inclus**

A l'issue de la présente offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L. 433-4 du Code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions Sofinnova SA qui n'auront pas été apportées à la présente offre publique de retrait seront transférées le 5 avril 2007 à la société Sofinnova Partners S.A., moyennant une indemnisation de 8,42 € par action Sofinnova S.A..



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), a, en application de la décision de conformité de l'offre publique du 20 mars 2007, apposé le visa n° 07-092 en date du 20 mars 2007 sur la présente note d'information. Cette note d'information a été établie par la société Sofinnova Partners SA conjointement avec la société Sofinnova SA et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1 I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

La présente note d'information ainsi que les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables des sociétés Sofinnova SA et Sofinnova Partners SA sont disponibles sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de Sofinnova Partners S.A. (www.sofinnova.fr) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

- **PETERCAM** : 8, place Vendôme – 75001 Paris
- **GLOBAL EQUITIES** : 23, rue Balzac – 75008 Paris
- **Sofinnova Partners S.A. et Sofinnova S.A.** : 17, rue de Surène – 75008 Paris

Page blanche

SOMMAIRE

I. CONTEXTE DE L'OPERATION	3
1.1. L'historique	3
1.2. L'actionnariat actuel	4
1.3. L'Opération	5
II. INTENTIONS DE L'INITIATEUR POUR LES DOUZE PROCHAINS MOIS	5
2.1. Intentions de l'Initiateur concernant la stratégie et la politique industrielle, commerciale et financière de la Société	5
2.2. Intentions de l'Initiateur concernant la direction de la Société et les organes de contrôle	6
2.3. Intentions de l'Initiateur concernant l'emploi	6
2.4. Politique de distribution des dividendes	6
III. CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE ET DU RETRAIT OBLIGATOIRE	6
3.1. Bases de l'Offre et du Retrait Obligatoire	6
3.2. Nombre de titres susceptibles d'être apportés à l'Offre	6
3.3. Modalités de l'Offre et du Retrait Obligatoire	7
3.3.1. L'Offre	7
3.3.2. Le Retrait Obligatoire	8
3.4. Calendrier indicatif de l'Offre et du Retrait Obligatoire	8
3.5. Restrictions concernant l'Offre à l'étranger	9
3.6. Régime fiscal de l'Offre et du Retrait Obligatoire	9
3.6.1. Personnes physiques résidentes de France détenant les actions Sofinnova S.A. dans le cadre de leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de bourse à titre habituel	10
3.6.2. Personnes morales résidentes de France et soumises à l'impôt sur les sociétés	11
3.6.3. Personnes physiques ou morales résidentes de France soumises à un régime d'impôt différent	12
3.6.4. Personnes physiques ou morales non résidentes de France	12
3.6.5. Actions Sofinnova S.A. qui feront l'objet du Retrait Obligatoire	13
3.7. Financement de l'Offre et de la mise en œuvre du Retrait Obligatoire	13
3.8. Accords susceptibles d'avoir une influence significative sur l'Offre	13
IV. AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOFINNOVA S.A., SOCIÉTÉ VISÉE PAR L'OFFRE ET LE RETRAIT OBLIGATOIRE	14
V. ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DU PRIX DE L'OFFRE ET DU RETRAIT OBLIGATOIRE	14
VI. ATTESTATION D'ÉQUITÉ DE L'EXPERT INDÉPENDANT	20
VII INFORMATIONS RELATIVES À SOFINNOVA PARTNERS S.A. ET A SOFINNOVA S.A.	29
VIII. PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DE LA PRESENTE NOTE D'INFORMATION	29
8.1. Pour la présentation de l'Offre et du Retrait Obligatoire	29
8.2. Pour la présentation de Sofinnova Partners S.A.	29
8.3. Pour la présentation de Sofinnova S.A.	29
IX. ANNEXE AU RAPPORT ETABLI DANS LE CADRE DE L'OFFRE PAR LE CABINET REGEC EN QUALITE D'EXPERT INDEPENDANT	30
Annexe	30

En application des articles 236-3 et suivants et 237-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la société Sofinnova Partners S.A., une société anonyme au capital de 1.600.000 € divisé en 100.000 actions d'une valeur nominale de 16 € chacune, entièrement libérées, et dont le siège social est situé 17, rue de Surène, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 413 388 596 («Sofinnova Partners S.A.» ou l'« Initiateur ») offre irrévocablement aux actionnaires de la société Sofinnova S.A., une société anonyme au capital de 228.309,60 € divisé en 761.032 actions d'une valeur nominale de 0,30 € chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie, inscrites sur la liste des sociétés figurant le 1^{er} juillet 1998 au relevé quotidien du hors cote dont les actions ont été radiées d'un marché réglementé jusqu'au 13 septembre 1999, et dont le siège social est situé 17, rue de Surène, 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 722 003 001 (« Sofinnova S.A. » ou la « Société »), d'acquiescer la totalité de leurs actions Sofinnova S.A. dans le cadre de la présente offre publique de retrait (l'« Offre »), qui sera immédiatement suivie de la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire (le « Retrait Obligatoire »).

En application des dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Petercam garantit le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

I. CONTEXTE DE L'OPERATION

1.1. L'historique

Sofinnova S.A., est la première société de capital risque française. Elle a été créée en 1972 avec un capital de 30.000.000 FF, sous l'impulsion du Crédit National. Elle a réalisé en France, dans ses premières années, des investissements limités, dans des entreprises de tous secteurs.

Elle a créé une filiale américaine en 1976, Sofinnova Inc, en envoyant un de ses collaborateurs outre-Atlantique. Sofinnova Inc. connaît d'emblée un développement rapide dans une Silicon Valley en plein essor.

En 1984, les actions de Sofinnova S.A. sont introduites sur le second marché. A partir de ce moment, la Société se développe fortement, son capital est porté à 190MF et le marché du capital-risque décolle véritablement. Sofinnova S.A. mène à cette époque une politique d'investissements directs dans des entreprises et investit dans des fonds d'investissement, à la fois aux Etats-Unis et en France.

Cette politique change en 1993. L'expérience du premier FCPR Sofinnova Capital créé en 1989, encourage à n'investir qu'à travers des fonds d'investissement. Sofinnova S.A. est retirée de la cote et depuis lors placée dans un mode de désinvestissement et de distribution systématique aux actionnaires.

Les investissements directs sont arrêtés en 1994, et les actionnaires se reportent sur le nouveau fonds Sofinnova Capital II FCPR, lancé en 1994. C'est cette politique qui conduit à la création de Sofinnova Partners S.A. à Paris et Sofinnova Ventures aux Etats-Unis et à la reprise de l'activité de Sofinnova S.A. respectivement par les équipes françaises et américaines en 1997.

Depuis lors, Sofinnova S.A. poursuit une politique de désinvestissement et sa priorité consiste à liquider le solde de son portefeuille dans les meilleures conditions possibles.

1.2. L'actionnariat actuel

Les actions de la société Sofinnova S.A. sont détenues comme suit :

	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Compagnie Lebon	217.491	28,58 %	217.491	28,58 %
Natexis Private Equity	185.516	24,38 %	185.516	24,38 %
Fondinvest 4	44.565	5,86 %	44.565	5,86 %
Fondinvest Gestion SA	2	0,00 %	2	0,00 %
Tikefonds (ex Fondinvest II)	98.880	12,99 %	98.880	12,99 %
Sopalia	66.998	8,80 %	66.998	8,80 %
Industrial & Financial Investments Co	16.479	2,17 %	16.479	2,17 %
National International Holding	15.184	2,00 %	15.184	2,00 %
M. Al Molah Ali	3.796	0,50 %	3.796	0,50 %
Al Wazzan United Trading Co	1.898	0,25 %	1.898	0,25 %
Alshall Economic Consultant	7.592	1,00 %	7.592	1,00 %
M. Taleb Ahmed Ali	300	0,04 %	300	0,04 %
Amlak Holding Co	7.592	1,00 %	7.592	1,00 %
Gulf Insurance Co	15.184	2,00 %	15.184	2,00 %
Fime	40.123	5,27 %	40.123	5,27 %
M. Nicolas Boissonnas	21.848	2,87 %	21.848	2,87 %
Sofinnova Partners S.A.	5.183	0,68 %	5.183	0,68 %
M. Jean-Marie Paluel-Marmont	2	0,00 %	2	0,00 %
M. Jean-Bernard Schmidt	2	0,00 %	2	0,00 %
<i>Sous-total actionnaires agissant de concert</i>	<i>748 635</i>	<i>98,37 %</i>	<i>748 635</i>	<i>98,37 %</i>
Autres actionnaires (148 porteurs)	12.397	1,63 %	12.397	1,63 %
Total Général	761.032	100,00 %	761.032	100,00 %

Les actionnaires majoritaires détiennent 98,37 % du capital et des droits de vote de la société Sofinnova S.A. Les actionnaires précités sont tous actionnaires de la Société et ce, dès 1998 (à l'exception de Sofinnova Partners), et mènent une politique commune depuis lors, à savoir:

- placer la Société dans un mode de désinvestissement en liquidant le portefeuille d'investissements dans les meilleures conditions possibles, et distribuer systématiquement les produits générés aux actionnaires ;
- adapter la structure capitalistique de la Société à l'évolution de son activité

Cette politique commune transparaît notamment lors des réunions du Conseil d'Administration ou d'Assemblée Générale de la Société au cours desquelles les décisions importantes concernant la Société sont systématiquement prises à l'unanimité.

D'ailleurs, ces mêmes actionnaires ont toujours été animés d'une volonté commune au cours de ces dernières années de conserver un Conseil d'Administration au sein duquel ils ont toujours été présents ou représentés de façon à ce que les décisions concernant l'orientation de la politique de la Société ont pu être prises dans la plus large concertation possible.

Pour mémoire, il est rappelé que ces actionnaires ont décidé des réductions de capital de la Société, à chaque étape importante de la vie de celle-ci, de façon à ce que le montant du capital social soit toujours en rapport avec le volume d'activité résiduelle de la Société:

- en 1993, lorsque la Société a été retirée de la cote du Second Marché,

- en 1997, à la suite de l'apport partiel d'actif de l'activité de gestion de portefeuille au profit de Sofinnova Partners,
- en 2000, suite à la liquidation d'une partie importante du portefeuille,
- en 2006, dans le cadre de la liquidation du FCPR Sofinnova Capital II.

et que de surcroît, au cours d'un Conseil d'Administration de 1999, les administrateurs de la Société ont unanimement demandé à ce que soit organisée une activité plus dynamique de liquidation des participations du portefeuille.

Dès lors, les actionnaires précités sont réputés agissant de concert compte tenu de la politique commune décrite ci-dessus. Cette action de concert a été, par ailleurs, formalisée par la signature d'une convention en date du 23 novembre 2006 et d'un avenant en date du 16 février 2007.

Le flottant quant à lui représente 12.397 actions, soit 1,63 % du capital et des droits de vote. Il est détenu par 148 actionnaires individuels.

1.3. L'opération

Sofinnova S.A. fait partie de la liste, publiée par le Conseil des Marchés Financiers le 1^{er} avril 1998, des sociétés figurant à cette date au relevé quotidien du hors cote, dont les actions ont été radiées d'un marché réglementé, et qui, à ce titre, sont susceptibles de faire l'objet d'une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire.

Les actionnaires agissant de concert se sont engagés, solidairement et irrévocablement à mettre en œuvre une Offre Publique de Retrait (« l'OPR ») sur les actions de la Société qu'ils ne détiennent pas à ce jour, suivie d'un Retrait Obligatoire dont le prix sera égal à celui de l'OPR, afin de continuer de mettre en œuvre une politique commune vis-à-vis de la Société. Parmi les actionnaires agissant de concert, la société Sofinnova Partners S.A. a accepté de se porter acquéreur desdites actions et d'être à ce titre l'Initiateur de l'opération.

L'Initiateur souhaite procéder à une OPR sur les 12.397 actions Sofinnova S.A. que les actionnaires majoritaires agissant de concert ne détiennent pas à ce jour, suivie d'un Retrait Obligatoire dont le prix sera égal à celui de l'OPR, afin d'une part, de simplifier la structure de détention de Sofinnova S.A., et d'autre part, d'offrir aux actionnaires minoritaires restant de Sofinnova S.A. une liquidité en leur permettant de céder la totalité de leurs actions à des conditions de prix attractives.

En application du titre III du livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et plus particulièrement des articles 236-3 et suivants et 237-1 et suivants, Petercam agissant pour le compte de l'Initiateur a déposé, le 20 février 2007, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, un projet d'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire des actions Sofinnova S.A.

II. INTENTIONS DE L'INITIATEUR POUR LES DOUZE PROCHAINS MOIS

2.1. Intentions de l'Initiateur concernant la stratégie et la politique industrielle, commerciale et financière de la Société

L'Initiateur n'entend modifier ni la stratégie, ni la politique industrielle, commerciale et financière de la Société

2.2. Intentions de l'Initiateur concernant la direction de la Société et les organes de contrôle

Il est rappelé que l'Initiateur détient à la date de la présente Note d'information, avec les autres actionnaires agissant de concert, 98,37 % du capital et des droits de vote de Sofinnova S.A. Par ailleurs, l'initiateur est lié avec Sofinnova S.A. par un contrat de prestation de service et, à ce titre, assure la gestion opérationnelle de la Société qui ne dispose d'aucun salarié.

2.3. Intentions de l'Initiateur concernant l'emploi

La Société ne compte aucun salarié. La gestion de ses services administratifs, comptables et juridiques est assurée par Sofinnova Partners S.A..

Il n'est pas envisagé de déroger à l'organisation mise en place.

2.4. Politique de distribution des dividendes

Dans la continuité de ce qui a été réalisé depuis 1994, la trésorerie disponible en provenance soit des distributions des fonds soit de la cession des actifs est systématiquement distribuée aux actionnaires.

Il n'est pas envisagé de déroger à cette politique de distribution.

III. CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE ET DU RETRAIT OBLIGATOIRE

3.1. Bases de l'Offre et du Retrait Obligatoire

En application des dispositions des articles 231-13, 236-3 et suivants et 237-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, Petercam, agissant pour le compte de l'Initiateur a déposé le projet d'Offre auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la forme d'une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire portant sur la totalité des actions de Sofinnova S.A. non encore détenues par l'Initiateur ou les autres actionnaires agissant de concert.

En conséquence, l'Initiateur s'engage irrévocablement à acquérir auprès des actionnaires de Sofinnova S.A. au prix de 8,42 € par action, toutes quantités d'actions Sofinnova S.A. qui seront présentées à la présente Offre pendant une période de 10 jours de négociations, soit du 22 mars au 4 avril 2007 inclus.

En application des dispositions de l'article 231-13 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, Petercam garantit le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

3.2. Nombre de titres susceptibles d'être apportés à l'Offre

Il est rappelé que l'Initiateur détient à la date de la présente Note d'information, avec les autres actionnaires agissant de concert, 748.635 actions représentant 98,37 % du capital et des droits de vote de la Société.

L'Offre porte donc sur la totalité des actions Sofinnova S.A. non encore détenues par l'Initiateur et les autres actionnaires agissant de concert, soit 12.397 actions représentant 1,63 % du capital et des droits de vote de la Société.

Il est précisé qu'il n'existe pas d'autres valeurs mobilières ni d'instruments financiers donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou aux droits de vote de la Société. Sofinnova S.A. ne détient aucune de ses propres actions.

Le montant total de l'offre représente un montant de 104.382,74 €.

3.3. Modalités de l'Offre et du Retrait Obligatoire

3.3.1. L'Offre

Le projet d'Offre a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 février 2007. Un avis de dépôt a été publié par l'Autorité des marchés financiers le 21 février 2007 sous la référence n°207C0347.

Conformément à l'article 231-16 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le projet de la présente note d'information a été, dès le 21 février 2007, tenu gratuitement à la disposition du public au siège de Sofinnova S.A. et de Petercam, et a été mis en ligne sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). Conformément aux articles 231-16 III et 231-17 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, un communiqué conjoint, soumis à l'Autorité des marchés financiers préalablement à sa diffusion, a été diffusé par l'Initiateur et Sofinnova S.A. le 21 février 2007 et a été publié sous forme d'avis financier par le journal L'Agefi en date du 21 février 2007.

Le projet d'Offre déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 février 2007 proposait aux actionnaires un prix d'offre de 7,58 €.

Le Collège de l'Autorité des marchés financiers ayant refusé de prononcer la recevabilité de l'Offre au prix de 7,58 €, l'Initiateur a accepté d'augmenter le prix d'offre de 7,58 € à 8,42 € de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire.

L'Offre a fait l'objet d'une déclaration de conformité emportant visa de la présente note d'information, publiée par l'Autorité des marchés financiers le 20 mars 2007 sous la référence 207C0527.

Conformément à l'article 237-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'Initiateur publiera dans le journal d'annonces légales La Loi en date du 11 avril 2007 un avis informant le public du Retrait Obligatoire.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre et en accord avec la réglementation applicable, l'Autorité des marchés financiers publiera un avis d'ouverture de l'Offre.

L'Offre est valable pour une durée de 10 jours de négociation du 22 mars 2007 au 4 avril 2007 inclus.

Les actions Sofinnova S.A. apportées à l'Offre devront être libres de tout nantissement, gage ou restriction de quelque nature que ce soit au libre transfert de leur propriété.

Les cessions ne seront pas soumises à l'impôt de bourse mais seront en revanche sujettes à un droit d'enregistrement de 1,1 % du montant de chaque cession plafonné à 4.000 € (article 726-I du Code Général des Impôts). Ce droit est à la charge de l'Initiateur.

Les actionnaires de la société Sofinnova S.A. dont les actions sont inscrites au nominatif pur et souhaitant apporter leurs actions à l'Offre devront adresser un ordre de mouvement à la société Natixis qui assure la tenue du registre des actionnaires de Sofinnova S.A..

Natixis
Service Emetteurs
A l'attention de Monsieur Bertrand Rimbault
10, rue des Roquemonts
14099 Caen Cedex 9

Les autres actionnaires de la société Sofinnova S.A. souhaitant apporter leurs actions à l'Offre devront adresser un ordre de mouvement à la société Natixis et adresser l'ordre de transfert de titres en nominatif pur à leur intermédiaire financier teneur de compte. La centralisation de cette opération sera également assurée par Natixis à l'adresse précitée.

3.3.2. Le Retrait Obligatoire

Sofinnova Partners S.A. a également demandé à l'Autorité des marchés financiers l'autorisation de procéder au Retrait Obligatoire des actions Sofinnova S.A. dès la clôture de l'Offre, conformément aux articles 237-1 et 237-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

A l'issue de l'Offre, les actions Sofinnova S.A. qui n'auront pas été apportées à l'Offre par les actionnaires minoritaires de la Société seront transférées le 5 avril 2007 au profit de Sofinnova Partners S.A., moyennant une indemnisation identique au prix de l'Offre, soit 8,42 € par action.

Le montant de l'indemnisation par action, identique au prix par action de l'Offre, soit 8,42 € par action Sofinnova S.A., sera versé à cette date par Sofinnova Partners S.A. sur un compte bloqué ouvert à cet effet auprès de Global Equities, centralisateur des opérations d'indemnisation. Conformément à l'article 237-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les fonds non affectés correspondant à l'indemnisation des titres dont les ayants droit sont restés inconnus, seront conservés par Global Equities pendant une durée de dix ans à compter du 5 avril 2007 et versés à la Caisse des dépôts et consignations à l'expiration de ce délai. Ces fonds seront à la disposition des ayants droit sous réserve de la prescription trentenaire au bénéfice de l'Etat.

3.4. Calendrier indicatif de l'Offre et du Retrait Obligatoire

20 février 2007	Dépôt de l'Offre auprès de l'Autorité des marchés financiers
	Mise à disposition du public et en ligne sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) du projet de Note d'information relative à l'OPR-RO
21 février 2007	Communiqué de presse publié par Sofinnova S.A. et l'Initiateur
20 mars 2007	Déclaration de conformité de l'Offre par l'Autorité des marchés financiers
21 mars 2007	Publication de la Note d'information relative à l'OPR-RO
	Publication des documents d'information relatifs respectivement à Sofinnova Partners S.A. et à Sofinnova S.A.
22 mars 2007	Ouverture de l'Offre
4 avril 2007	Clôture de l'Offre
5 avril 2007	Retrait obligatoire

3.5. Restrictions concernant l'Offre à l'étranger

L'Offre est faite exclusivement en France.

L'Offre n'a fait l'objet d'aucun enregistrement ou visa hors de France. Les titulaires d'actions Sofinnova S.A. en dehors de France ne peuvent pas participer à l'Offre sauf si le droit local auquel ils sont soumis le leur permet. En effet, la participation à l'Offre et la distribution de la présente note d'information peuvent faire l'objet de restrictions hors de France. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation à partir d'un pays où l'Offre fait l'objet de restrictions. Les personnes disposant de la présente note d'information doivent respecter les restrictions en vigueur dans leur pays. Le non-respect de ces restrictions est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans l'un de ces pays. L'Initiateur décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions qui lui sont applicables.

Notamment, concernant les Etats-Unis, il est précisé que l'Offre n'est pas faite, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou à des personnes américaines ou « US persons » (au sens du règlement S pris en vertu de l'U.S. Securities Act de 1933), et aucune acceptation de cette Offre ne peut provenir des Etats-Unis. En conséquence, aucun exemplaire ou aucune copie de la présente note d'information, et aucun autre document relatif à la présente note d'information ou à l'Offre ne pourra être envoyé par courrier, ni communiqué, ni diffusé aux Etats-Unis de quelque manière que ce soit. Toute acceptation de l'Offre dont on pourrait supposer qu'elle résulterait d'une violation de ces restrictions serait réputée nulle. Tout actionnaire de Sofinnova S.A. qui apportera ses actions à l'Offre sera considéré comme déclarant qu'il n'est pas une personne américaine ou «US person» (au sens du règlement S pris en vertu de V.U.S. Securities Act de 1933) et qu'il ne délivre pas d'ordre d'apport d'actions depuis les Etats-Unis. Pour les besoins du présent paragraphe, on entend par Etats-Unis, les Etats-Unis d'Amérique, leurs territoires et possessions, ou l'un quelconque de ces Etats, et le District de Columbia.

Concernant le Royaume-Uni, la présente note d'information et l'Offre sont destinées exclusivement à des personnes qui (i) ont une expérience professionnelle dans les activités d'investissement, (ii) entrent dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) ne se trouvent pas au Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) en relation avec l'émission ou la vente d'actions peut autrement et de manière légale être communiquée ou faire l'objet d'une demande de communication (ces personnes étant ci-après désignées comme les « Personnes Habilitées »). La présente note d'information est rédigée à l'attention exclusive des Personnes Habilitées et ne doit pas être utilisée ni servir de référence à des personnes qui ne sont pas des Personnes Habilitées. Tout investissement ou activité d'investissement auquel se réfère la présente note d'information est destiné exclusivement à des Personnes Habilitées et ne sera exclusivement réalisé qu'avec des Personnes Habilitées.

3.6. Régime fiscal de l'Offre et du Retrait Obligatoire

Les commentaires ci-dessous reposent sur la législation fiscale française en vigueur à la date de la présente note d'information, législation susceptible de changements et d'évolutions.

Ils résument le régime fiscal applicable aux personnes physiques et morales qui détiennent des actions Sofinnova S.A. et qui les apportent à l'Offre.

Ils ne donnent que des indications générales et ne constituent pas des conseils ou avis juridiques ou fiscaux.

Cet exposé ne saurait être exhaustif et chaque actionnaire de Sofinnova S.A. est invité à examiner sa situation particulière avec son conseil habituel.

Par ailleurs, les personnes n'ayant pas leur résidence fiscale en France doivent se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence, sous réserve de l'application d'une convention fiscale pour éviter les doubles impositions signée entre la France et cet Etat.

3.6.1. Personnes physiques résidentes de France détenant les actions Sofinnova S.A. dans le cadre de leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de bourse à titre habituel

Les plus ou moins-values constatées dans le cadre de l'Offre sont déterminées au moment de l'apport des actions Sofinnova S.A. à l'Offre, par la différence entre d'une part, les sommes perçues en rémunération des titres à l'Offre et d'autre part, le prix d'acquisition des actions Sofinnova S.A. apportées à l'Offre.

3.6.1.1. Régime de droit commun

Le régime décrit ci-après s'applique aux plus-values réalisées et moins-values subies lors de la cession des actions Sofinnova S.A.

En application de l'article 150-0 A du Code général des impôts (le « CGI »), les plus-values de cession de valeurs mobilières, droits sociaux, titres et droits assimilés, réalisées par les personnes physiques sont imposables, dès le premier euro, à l'impôt sur le revenu au taux proportionnel actuellement fixé à 16 % (article 200 A.2 du CGI), si le montant annuel des cessions de valeurs mobilières, droits sociaux et autres droits ou titres assimilés visés à l'article 150-0 A du CGI (hors cessions exonérées de titres détenus dans le cadre d'un plan d'épargne en actions) excède, par foyer fiscal, un seuil actuellement fixé à 15.000 €.

Sous la même condition tenant au montant annuel des cessions de valeurs mobilières, droits sociaux, titres et droits assimilés, la plus-value est également soumise :

- à la contribution sociale généralisée (art. 1600-OC et 1600-OE du CGI, la « CSG ») au taux de 8,2 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- au prélèvement social de 2 % (art. 1600-OF bis III 1 du CGI), non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- à la contribution additionnelle au prélèvement social de 2 % perçue au taux de 0,3 % (article 11-2 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à l'assurance maladie), non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- à la contribution au remboursement de la dette sociale au taux de 0,5 % (art. 1600-OG et 1600-OL du CGI, la « CRDS »), non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

En tenant compte de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux, le taux global d'imposition s'établit donc actuellement à 27 %.

Aux termes de l'article 150-0 D 11 du CGI, les moins-values éventuelles peuvent être imputées sur les plus-values de même nature réalisées au cours de l'année de cession ou des dix années suivantes, à condition que ces moins-values résultent d'opérations imposables, ce qui signifie notamment que le seuil de cession visé ci-dessus (i.e., 15.000 €) devra avoir été dépassé l'année de réalisation de la moins-value.

3.6.1.2. Régime spécial des PEA

Les actions émises par les sociétés françaises (telles que les actions Sofinnova S.A.) sont éligibles au titre des actifs pouvant être détenus dans le cadre d'un plan d'épargne en actions (le « PEA »), institué par la loi n° 92-666 du 16 juillet 1992.

Sous certaines conditions, le PEA ouvre droit (i) pendant la durée du PEA, à une exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux à raison des produits nets et des plus-values nettes générés par les placements effectués dans le cadre du PEA, à condition notamment que ces produits et plus-values soient réinvestis dans le PEA, et (ii) au moment de la clôture du PEA (si elle intervient plus de cinq ans après la date d'ouverture du PEA) ou lors d'un retrait partiel (s'il intervient plus de huit ans après la date d'ouverture du PEA), à une exonération d'impôt sur le revenu à raison du gain net réalisé depuis l'ouverture du plan ; ce gain reste néanmoins soumis au prélèvement social, à la contribution additionnelle audit prélèvement social, à la CSG et à la CRDS.

Les moins-values subies dans le cadre d'un PEA ne sont imputables que sur des plus-values réalisées dans le même cadre ; il est précisé que les pertes éventuellement constatées, lors de la clôture anticipée du PEA avant l'expiration de la cinquième année ou, à compter du 1er janvier 2005 et sous certaines conditions, lors de la clôture du PEA après l'expiration de la cinquième année lorsque la valeur liquidative du plan ou de rachat du contrat de capitalisation est inférieure au montant des versements effectués sur le plan depuis sa date d'ouverture, sont imputables sur les plus-values de cession de valeurs mobilières de même nature réalisés hors d'un PEA au cours de la même année ou des dix années suivantes, à condition que le seuil annuel de cession des valeurs mobilières (et droits ou titres assimilés) applicable au titre de l'année de réalisation de la moins-value soit dépassé au titre de l'année considérée.

3.6.2. Personnes morales résidentes de France et soumises à l'impôt sur les sociétés

Les plus ou moins-values constatées dans le cadre de l'Offre sont déterminées au moment de la remise des actions Sofinnova S.A. à l'Offre par la différence entre d'une part, les sommes perçues en rémunération de l'apport des titres à l'Offre et d'autre part, la valeur fiscale des actions Sofinnova S.A..

3.6.2.1. Régime de droit commun

Les plus-values réalisées et moins-values subies lors de la cession des actions Sofinnova S.A. sont, en principe, comprises dans le résultat imposable, soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, c'est-à-dire en principe au taux actuel de l'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, majoré, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3 % assise sur l'impôt sur les sociétés préalablement diminué d'un abattement qui ne peut excéder 763.000 € par période de douze mois (article 235 ter ZC du CGI).

Cependant, en application de l'article 219-I-b du CGI, les personnes morales dont le chiffre d'affaires hors taxes est inférieur à 7.360.000 € au cours de la période d'imposition, ramenée s'il y a lieu à douze mois, et dont le capital social, entièrement libéré, est détenu de manière continue pendant la durée de l'exercice considéré, pour 75 % au moins, par des personnes physiques ou par une société satisfaisant elle-même à l'ensemble de ces conditions, bénéficient d'une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés qui est fixé, dans la limite de 38.120 € du bénéfice imposable par période de douze mois, à 15 %. Ces entreprises sont, en outre, exonérées de la contribution sociale de 3,3 % précitée (article 235 ter ZC du CGI).

Les moins-values de cession des actions Sofinnova S.A. viennent, en principe, en déduction des résultats imposables à l'impôt sur les sociétés de la personne morale.

3.6.2.2. Régime fiscal des plus-values à long terme

Le régime fiscal des plus-values à long terme décrit ci-après s'applique uniquement aux cessions d'actions Sofinnova S.A..

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, l'article 219-1 a quinquièmes du CGI (issu de l'article 39 de la loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004) prévoit l'instauration d'un secteur d'imposition séparée pour les plus ou moins-values afférentes à certains titres de participation. Les

plus-values réalisées sur ces titres de participation, détenus depuis plus de deux ans, sont imposées, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006 à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 8 %, majoré, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3 % précitée, et exonérées de toute imposition pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 sous réserve de la réintégration au résultat imposable au taux de droit commun de la personne morale cédante d'une quote-part de frais et charges égale à 5 % du montant net desdites plus-values.

Relèvent du secteur d'imposition séparée les titres, autres que les titres de société à prépondérance immobilière, (i) qui revêtent le caractère de titres de participation sur le plan comptable et (ii) sous réserve d'être inscrits en comptabilité au compte titres de participation ou à une subdivision spéciale d'un autre compte du bilan correspondant à leur qualification comptable, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice et les titres ouvrant droit au régime des sociétés mères et filiales prévu aux articles 145 et 216 du CGI (i.e., notamment titres représentant au moins 5 % du capital de la société émettrice).

Les titres des sociétés à prépondérance immobilière et les titres de participation dont le prix de revient est au moins égal à 22.800.000 € et qui remplissent les conditions d'application du régime des sociétés mères et filiales autres que la détention de 5 % du capital de la société émettrice sont exclus du secteur d'imposition séparée. Les plus-values réalisées sur ces titres détenus pendant au moins deux ans sont imposés à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 15 %, majoré, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3 % précitée.

Les moins-values à long terme constatées au titre de l'exercice 2006 sur les cessions de titres de participation sont imputables sur les plus-values de même nature de cet exercice. Compte tenu des dispositions de l'article 219-1 a quinquièmes du CGI, les moins-values à long terme de cession de titres relevant du secteur d'imposition séparée ne pourront être imputées sur les plus-values à long terme relevant du taux de 15 %. Les moins-values à long terme de cession de titres de participation exclus du secteur d'imposition séparée pourront être imputées sur les plus-values à long terme de même nature au titre des dix exercices suivant celui au cours duquel les moins-values ont été subies.

Chaque personne morale devra vérifier si le régime des plus ou moins-values à long terme est susceptible de s'appliquer aux gains et pertes réalisés lors de l'apport des actions Sofinnova S.A. à l'Offre et les conditions d'imputation du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006.

3.6.3. Personnes physiques ou morales résidentes de France soumises à un régime d'impôt différent

Les personnes physiques et morales autres que celles visées ci-dessus et répondant à l'Offre doivent étudier leur situation fiscale personnelle avec leur conseil habituel.

3.6.4. Personnes physiques ou morales non résidentes de France

Sous réserve des dispositions des conventions fiscales internationales applicables, les plus-values de cession des actions Sofinnova S.A. réalisées dans le cadre de l'Offre par des personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4 B du CCI ou dont le siège social est situé hors de France, ne sont pas soumises à l'impôt en France, sous réserve que ces plus-values ne soient pas rattachables à un établissement stable ou à une base fixe soumise à l'impôt en France, et en ce qui concerne les actions Sofinnova S.A., que les droits détenus, directement ou indirectement, par le cédant avec son conjoint, leurs ascendants ou leurs descendants, dans les bénéfices sociaux de la société dont les titres sont cédés, n'aient, à aucun moment au cours des cinq années précédant la cession, dépassé ensemble 25 % de ces bénéfices.

Toute personne non-résidente titulaire d'actions Sofinnova S.A. devra examiner sa situation fiscale personnelle avec son conseil habituel.

3.6.5. Actions Sofinnova S.A. qui feront l'objet du Retrait Obligatoire

Le régime fiscal des plus-values réalisées à l'occasion du Retrait Obligatoire est identique à celui des plus-values qui sont réalisées consécutivement à l'Offre. La plus-value est constatée le jour du transfert de propriété des titres.

3.7. Financement de l'Offre et de la mise en œuvre du Retrait Obligatoire

Le montant maximum de l'Offre et de la mise en œuvre du Retrait Obligatoire est de 104.382,74 € correspondant à l'acquisition de 12.397 actions Sofinnova S.A. au prix unitaire de 8,42 €, étant précisé que la totalité des actions de la Société apportées à l'Offre ou transférées dans le cadre du Retrait Obligatoire seront acquises par l'Initiateur.

Le montant total maximum de l'Offre et du Retrait Obligatoire sera financé par les disponibilités de Sofinnova Partners S.A.

3.8. Accords susceptibles d'avoir une influence significative sur l'Offre

Néant.

IV. AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOFINNOVA S.A., SOCIÉTÉ VISÉE PAR L'OFFRE ET LE RETRAIT OBLIGATOIRE

Le Conseil d'Administration de Sofinnova S.A. qui s'est réuni le 12 mars 2007, 6 membres sur 7 étant présents ou représentés, a pris connaissance du projet d'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire initiée par Sofinnova Partners, sur les 12.397 actions, sur un total de 761.032 actions, détenues par les actionnaires minoritaires.

Les actionnaires agissant de concert détiennent 748.635 actions de Sofinnova S.A., qui représentent 98,37 % du capital et des droits de vote de cette société.

Aux termes du projet d'offre, assorti de l'appréciation de l'expert indépendant, le prix de l'action Sofinnova S.A. s'est établi à 8,42 €.

Après discussion, les membres du Conseil d'Administration ont constaté que ce prix de 8,42 € par action proposé pour l'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire sur les actions de Sofinnova S.A. était particulièrement équitable pour les actionnaires minoritaires.

En conséquence, le Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement sur cette opération et sur la proposition de rachat des titres à 8,42 € par action et a décidé, à l'unanimité, de recommander aux actionnaires de Sofinnova S.A. de répondre favorablement à l'Offre Publique de Retrait et d'apporter leurs titres à celle-ci.

V. ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DU PRIX DE L'OFFRE ET DU RETRAIT OBLIGATOIRE

Éléments d'appréciation de l'offre

Le prix offert par l'initiateur est de € 8,42 par action Sofinnova S.A.. Les éléments d'appréciation de l'offre ont été préparés par Global Equities selon les principales méthodes usuelles d'évaluation. La sélection des méthodes retenues a été établie en tenant compte des spécificités de Sofinnova S.A. et de son secteur d'activité.

Les éléments d'appréciation du prix de l'action Sofinnova S.A. ont été détaillés dans le rapport d'évaluation remis à Sofinnova S.A. et à l'expert indépendant.

Éléments d'appréciation du prix par action offert dans le cadre de l'offre

Méthodes d'évaluation écartées

1/ Cours de Bourse

Marché de cotation : second marché

Compte tenu du fait que l'action Sofinnova S.A. a été radiée de la cote en 1993, cette méthode n'a pas été retenue.

2/ Multiples boursiers

Cette méthode n'a pas été retenue. En effet, les multiples de chiffres d'affaires, d'EBITDA et d'EBIT ne peuvent être calculés compte tenu de la structure financière de la société (pas de chiffre d'affaires et structure en déficit d'exploitation permanent). De plus, le PER n'est pas non plus pertinent car le résultat net des sociétés de participation est par nature très volatil.

Méthodes d'évaluation retenues

Les méthodes usuellement utilisées pour valoriser des sociétés de participations, sont dites patrimoniales. Ces méthodes consistent à valoriser les différents actifs et passifs et d'en faire la somme pour établir une valeur. Les deux principales méthodes patrimoniales sont l'actif net comptable et l'actif net réévalué.

1/ Actif Net Comptable

La valorisation par l'actif net comptable consiste à établir la valeur d'une action sur la base de ses capitaux propres. Ainsi, les capitaux propres au 30 septembre 2006 sont de 9 409 248 €, soit une valeur par action de € 12,36 (sur la base de 761 032 actions).

Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende d'un montant de 6 774 760,14 € intervenu fin novembre 2006 et entériné par le Conseil d'Administration du 20 novembre 2006, l'actif net comptable par action ressort à 2 637 044,9 €, soit € 3,46 par action.

Si cette méthode apporte une grande lisibilité comptable, elle ne prend pas en compte la valeur réelle des actifs. Retraité des éléments hors bilan, l'actif net ressort à 9 368 333,70 €, soit € 12,31 par action et à 2 593 573,56 € après retraitement du dividende distribué, soit € 3,41 par action.

2/ Actif Net Réévalué (ANR)

La méthode de l'actif net réévalué ne se base pas sur les informations du bilan mais consiste à ajouter à la situation nette les plus-values latentes nettes d'impôt et à soustraire les moins-values latentes.

Valorisation de Sofinnova par l'ANR

Participations financières dans des fonds de type FCPR

Les participations financières ont été évaluées suivant deux méthodes :

- Participations dans des fonds en phase de liquidation (liquidation du fonds d'ici à 2 ans maximum) : réévaluation des participations au 9 janvier 2007 et déduction des frais de gestion futurs actualisés.
- Participations dans des fonds en phase de création ou d'investissement : Discounted Cash-Flow avec simulation d'une valeur de sortie en n+12.

Portefeuille des participations financières dans les fonds valorisés au 9 janvier 2007

	Valorisation AN	Valorisation ANR Hypothèse Haute	Valorisation ANR Hypothèse Basse
Sofinnova capital II	1 995 204,7	1 995 204,7	1 995 204,7
Sofinnova capital III	0,0	0,0	0,0
Sofinnova capital IV	30 000,0	734 265,6	347 022,8
Sofinnova capital V	68 600,0	252 009,0	130 106,3
Sudinnova	867 217,2	867 217,2	867 217,2
Sofinnova Ventures II	22 148,5	21 232,1	21 232,1
CV Sofinnova Ventures Partners III	637 398,6	633 014,9	633 014,9
Sino French capital	60 509,4	59 753,2	59 753,2
Sofinnova Management LP	6 633,2	6 547,3	6 547,3
Sofinnova Management IV	0,0	0,0	0,0
Sofinnova Management V LLC	35 222,0	24 185,1	0,0

Sofinnova Management VI	48 712,0	213 174,8	98 595,9
Sino French Management	180 740,1	161 840,6	161 840,6
Valorisation participations	3 952 385,7	4 968 444,5	4 320 535,1

Source : Global Equities

AN = actif comptable réévalué uniquement des cours de bourse au 9 janvier 2007 pour les sociétés cotées détenues et des taux de change de clôture constatés le 9 janvier 2007 pour les actifs libellés en devises étrangères.

Compte tenu des performances passées des fonds Sofinnova, nous avons retenu la fourchette haute de nos évaluations dans le cadre de la valorisation des participations. Sur cette base, la valorisation du portefeuille présente une prime de 26 % par rapport à l'actif net des fonds au 9 janvier 2007.

Titres de l'activité de portefeuille (TIAP)

TIAP	Valorisation
Wintici	0
SBM	180 692
Edrasco	172 700
	353 392
Créance Edrasco	104 960
Autres titres immobilisés	
1% construction	38 222
EASDAQ	1
	38 223

Actif Net Réévalué de Sofinnova S.A.

Sofinnova – Actif

Titres de participations	4 968 444
TIAP	353 392
Créance Edrasco	104 960
Autres titres immobilisés	38 223
Autres créances	36 756
Créances fiscales	0
VMP	12 766 404
Disponibilités	92 629
Total actif	18 360 808
- Dettes sur immobilisations	127 314
- Provisions	229 329
- Dettes fiscales	827 360
- Autres dettes	3 642 987
Actif net réévalué	13 533 818
Hors bilan claw back	-40 914
Acompte sur dividende versé en novembre 2006	-6 774 760

Perte opérationnelle 01/10/06 -31/03/07	-160 000
Charges opérationnelles futures actualisées post 31/03/07	-271 504
Produits financiers sur SICAV avant distribution de l'acompte sur dividende	36 200
Economies d'impôt sur les sociétés liées aux déficits reportables	86 973

Valorisation	6 409 814
Nombre de titres	761 032
Prix par action	8,42 €

La valorisation de Sofinnova S.A. par la méthode de l'ANR ressort à 6 409 814 €, soit € 8,42 par action. Elle présente une prime de 143 % par rapport à la méthode de l'actif net, prime largement supérieure à celle offerte sur les fonds d'investissements cotés en Bourse comme le montre le tableau ci dessous.

30/09/2006	ANR/action (en €)	Décote/Surcote		
IPO	89.4	-4.36%	Capital développement, LBO	
30/06/2006	ANR/action (en €)	Décote/Surcote		
Altamir	196.1	-16.11%	58% LBO, 22% développement, 20% création/demarrage	
Amboise	12.9	-3.88%	Capital développement	
Initiative et finance	55.9	43.11%	Petits LBO	
Siparex croissance	28.79	2.47%	55% LBO, 22% venture, 8% fonds de proximité, 14% small caps	
		6.40%		
31/03/2006	NAV/action (en €)	Cours (en €)	Décote/Surcote	TRI
3i	739	940.00%	27%	23%

Buy out, Capital développement, Capital risque

Charges opérationnelles entre 2007 et 2016

La durée des charges opérationnelles a été calée sur la durée de vie des fonds dans lesquels Sofinnova a des participations. La participation dans Sofinnova Capital V devrait être la dernière avec une fin de vie de fonds prévue en 2016.

Nous avons estimé à 100 000 € le montant des charges opérationnelles annuelles de Sofinnova S.A.. Ce montant correspond à une hypothèse minimum de charges opérationnelles comprenant des frais incompressibles (CAC, avocats, ...).

La valeur actualisée des charges opérationnelles de Sofinnova SA est de 271 504 €

Crédit d'impôt

Sofinnova S.A. a des déficits reportables d'un montant de 2 023 975 € au 30 septembre 2006 qui lui permettront de réduire ses impôts dans le futur. Ces déficits reportables font actuellement l'objet d'un redressement fiscal, qui pourrait les remettre en cause totalement, **notre scénario a donc un impact favorable sur la valorisation**. Nous avons opté pour un taux d'actualisation de 35 % des déficits reportables, afin de prendre en compte une partie du risque lié au redressement fiscal.

Au niveau du scénario de consommation des déficits reportables, nous avons opté pour une affectation de ces derniers sur les plus-values des fonds américains car ils sont imposés au taux de droit commun (33,33 %), alors que les fonds français sont imposés à compter de 2007 au taux de 0 % exception faite de la quote-part sur frais (5 % * 33,33 %). Le reliquat de déficits reportables non consommé par les fonds US a été affecté aux plus-values des fonds français.

La valeur de l'économie d'impôt actualisé ressort à 86 973€

Produit financiers

Nous avons pris en compte les produits financiers relatifs à la trésorerie disponible et ce jusqu'au paiement de l'acompte sur dividende

Le montant des produits financiers est de 36 200,6 €

Hypothèses

- VMP au 30/09/06 : 12 766 404 €
- Taux de placement : 2,25 %
- Durée : 46 jours

Clawback

Le clawback (à savoir l'obligation de rétrocession d'une partie du carried interests perçus du fonds américain Sofinnova Ventures IV) retenu dans le calcul de l'actif net réévalué est le suivant :

Montant provisionné au bilan par Sofinnova S.A. : 1 174 073 €

Retraitement lié à l'effet change : 1 167 896,7 €

Retraitement de la provision liée à Sofinnova Management IV : (938 567,7 €)

Montant de la provision pour risques et charges après retraitement de Sofinnova Management IV : 229 329,0 €

Nous avons intégré dans notre évaluation le clawback hors bilan en le retraitant des impacts liés à Sofinnova Management IV (304 885,0 \$ soit 239 275,6 €).

Clawback hors bilan

Sofinnova Management LP	(107 741,0)\$	(€ 84 555,8)
Sofinnova Management IV	(304 885,0)\$	(€239 275,6)
A recevoir max - hors bilan	55 608,0\$	€ 43 641,5
Total à payer hors bilan		(€ 280 189,90)

Total à payer retraité de Sofinnova Management IV		(€ 40 914,3)
--	--	---------------------

VI. ATTESTATION D'ÉQUITÉ DE L'EXPERT INDÉPENDANT

ATTESTATION D'ÉQUITÉ DE L'EXPERT INDEPENDANT ETABLIE DANS LE CADRE DE L'OPERATION PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

SOFINNOVA S.A.
17, rue de Surène
75008 - PARIS

1. ATTESTATION D'ÉQUITÉ DE L'EXPERT INDEPENDANT

Dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire (OPR – RO) portant sur les actions de SOFINNOVA S.A., initiée par la société SOFINNOVA PARTNERS S.A. (ci après "l'Initiateur"), le cabinet REGEC a été chargé, en qualité d'expert indépendant, à l'effet de se prononcer sur le caractère équitable pour les actionnaires minoritaires du prix de € 8,42 par action SOFINNOVA S.A..

Indépendance

Le cabinet REGEC est indépendant des sociétés SOFINNOVA S.A. et SOFINNOVA PARTNERS S.A., ainsi que de ses actionnaires. Il n'a aucun lien juridique ou financier avec ses sociétés et n'a jamais exercé de mission auprès d'elles. Il ne se trouve dans aucune des situations de conflits d'intérêt visées à l'article 1 de l'instruction AMF n° 2006-08 du 25 juillet 2006. Conformément à l'article 261-4 du règlement général de l'AMF, il atteste donc de l'absence de tout lien passé, présent ou futur connu de lui avec les personnes concernées par l'offre ou l'opération et leurs conseils, susceptible d'affecter son indépendance et l'objectivité de son jugement lors de l'exercice de cette mission.

Les compétences de l'expert et les missions effectuées par le cabinet sont indiquées en annexe au présent rapport.

Diligences effectuées

Nous avons effectué nos diligences en respectant les normes édictées par l'AMF dans son instruction du 25 juillet 2006 et en appliquant les nouvelles dispositions introduites dans le Règlement général de l'AMF homologuées par arrêté du 18 septembre 2006.

Pour l'essentiel nos travaux ont consisté à :

- Examiner le contexte de l'offre et notamment l'information financière communiquée lors de l'offre publique de retrait ;
- Analyser les éléments de valorisation préparés par Global Equities ;
- Procéder à des entretiens avec d'une part, le commissaire aux comptes de SOFINNOVA S.A. qui nous a confirmé l'absence d'élément majeur susceptible d'avoir une influence sur l'information financière historique et, d'autre part, le management de la société (Directeur Général, Contrôleur Financier) qui nous a donné sa vision de l'évolution du métier et des secteurs d'activité sur lesquels intervenait SOFINNOVA S.A. ;
- Effectuer une analyse critique des critères d'évaluation retenus par l'évaluateur afin de nous assurer de la pertinence des méthodes d'évaluation retenues ;
- Vérifier que les différentes valeurs obtenues, ainsi que celles qui ressortent des travaux de simulation auxquels nous nous sommes livrés, nous conduisent à nous assurer du caractère équitable du prix proposé par références à ces valeurs ;

- Obtenir du management une lettre d'affirmation nous confirmant qu'à sa connaissance aucun élément nouveau ne conduisait à remettre en cause le prix de **€ 8,42**.

Nos travaux d'évaluation n'avaient pas pour objectif de valider les informations historiques et prévisionnelles utilisées dont nous nous sommes limités à vérifier la cohérence.

2 PRESENTATION DE L'OPERATION

Contexte et termes du projet d'offre publique de retrait assortie d'une procédure de retrait obligatoire (OPR-RO) sur les titres de la société SOFINNOVA S.A.

En 1984 la société SOFINNOVA S.A est introduite sur le second marché à Paris, dont elle sort en 1993 pour être inscrite au marché hors cote. Elle fait donc partie de la liste des sociétés dont les actions ont été radiées d'un marché réglementé, et qui à ce titre, sont susceptible de faire l'objet d'une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire (OPR-RO).

Les initiateurs, agissant de concert et détenant ensemble 98,37% du capital et des droits de vote, ont souhaité procéder à une Offre Publique de Retrait sur les 12 397 actions représentant 1,63% du capital et des droits de vote qu'ils ne détiennent pas à ce jour, suivie d'un Retrait Obligatoire dont le prix sera égal à celui de l'Offre Publique de Retrait.

La présente OPR-RO est réalisée au prix de **€ 8,42** par action.

3. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE SOFINNOVA S.A.

3.1 Le métier de SOFINNOVA S.A.

SOFINNOVA S.A. est une société de capital risque basée à Paris créée en 1972.

SOFINNOVA S.A. détient directement, ou indirectement par l'intermédiaire de fonds d'investissement français et étrangers, des participations dans des sociétés cotées ou non cotées.

3.2 Les participations de SOFINNOVA S.A.

Les différentes participations détenues par SOFINNOVA S.A. sont présentées dans le tableau ci-après.

Ce tableau reprend les valeurs nettes comptables des différentes participations présentées en K€ et tirées des comptes annuels de la société arrêtés au 30 septembre 2006 en distinguant les participations détenues indirectement à travers des fonds et celles détenues directement.

La valeur nette comptable des participations de SOFINNOVA S.A. représente 15,1% du total de l'actif de la société tel qu'il ressort du bilan arrêté au 30 septembre 2006. Les 85% restant sont exclusivement constitués par des disponibilités et des valeurs mobilières de placement.

PARTICIPATIONS DETENUES DANS DES FONDS **Montant en K€**

Sofinnova Capital II	0
Sofinnova Capital III	0
Sofinnova Capital IV	30
Sofinnova Capital V	69
Sudinnova	855
SV II	22
SVP III	641
Sino French Capital	57
Sofinnova Management LP	7
Sofinnova Management IV	0
Sofinnova Management V LLC	25
Sofinnova Management VI	66
Sino French Management	13

Sous TOTAL 1	1 785
---------------------	--------------

PARTICIPATIONS DETENUES DANS DES SOCIETES**Montant en K€**

Wintici	0
SBM	181
Edrasco	173
Créances Edrasco	105
Autres titres	44

Sous TOTAL 2	503
---------------------	------------

TOTAL	2 288
--------------	--------------

4. EVALUATION DU PRIX DE L'ACTION SOFINNOVA S.A.**Introduction**

Conformément à l'instruction de l'AMF qui confirme la pratique antérieure, une évaluation multicritère doit être mise en œuvre. Cependant compte tenu du métier de SOFINNOVA S.A. exclusivement axé sur le financement "Early Stage", il apparaît que l'approche multicritères est de facto limitée. Ainsi nous indiquons ci-après, les raisons qui ont conduit à ne retenir que deux méthodes pour valoriser les actifs financiers de la société et une seule méthode pour valoriser la société SOFINNOVA S.A..

En préambule il convient de noter que la société est inscrite au marché hors cote. Il n'existe donc pas d'historique de transaction en volume et en prix.

4.1 Les approches écartées

Les méthodes décrites ci-après, dont certaines peuvent être pertinentes à l'occasion de certaines opérations ou pour évaluer certaines catégories de titres, ne sont pas adaptées dans le cadre de cette évaluation pour les raisons suivantes :

4.1.1 Pour SOFINNOVA S.A.

4.1.1.1 Les multiples de sociétés comparables

SOFINNOVA S.A. est un acteur majeur du marché du "capital risque" principalement à travers les différents fonds dans lesquels la société détient des participations minoritaires. Il n'existe pas de sociétés cotées ayant des caractéristiques totalement similaires et comparables sur la place de Paris. En effet, les acteurs cotés interviennent majoritairement sur des opérations de capital développement ou de LBO.

4.1.1.2 Les multiples de transactions comparables

Cette méthode n'a pas été retenue du fait de l'absence d'information disponible de transactions comparables récentes.

4.1.1.3 Les transactions sur le capital

La société nous a informés d'une transaction intervenue au printemps 2006. Cette transaction a été réalisée à un prix de convenance basé sur l'actif net à la date de la transaction, et notablement inférieur au prix proposé dans l'offre. Ce comparable n'a donc pas été retenu.

4.1.1.4 Le rendement

Cette approche de valorisation n'apparaît pas pertinente dès lors que le dividende n'est pas représentatif de la capacité de la société à générer des flux de trésorerie réguliers. La société n'ayant pas distribué de dividende depuis 2004 au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2003, cette méthode n'a pas été retenue.

4.1.1.5 L'actif net comptable

Sur la base des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2006, l'actif net comptable de la société s'élève à €. 3,46 par action après déduction de l'acompte sur dividende versé au cours du mois de novembre 2006. Cet indicateur comptable ne peut constituer une référence pertinente dans la mesure où le coût historique, éventuellement déprécié, des participations inscrites à l'actif du bilan de la société ne tient pas compte des plus-values potentielles et ne reflète donc pas la valeur réévaluée des participations.

4.1.2 Pour les lignes de participations détenues soit au travers de fonds soit directement

4.1.2.1 Le rendement

Cette approche de valorisation n'apparaît pas pertinente dès lors que le dividende n'est pas représentatif de la capacité de la société à générer des flux de trésorerie réguliers. Les lignes de participation détenues au travers de fonds ou directement sont quasi exclusivement investies sur des entreprises en phase de développement n'ayant pas pour vocation à distribuer du résultat. Cette méthode n'a donc pas été retenue.

4.1.2.2 L'actif net comptable

L'actif net des fonds ne permet pas d'évaluer le fonds sans procéder à des retraitements de sorte que d'autres approches modulées en fonction du millésime et de la date de fin de vie des fonds permettent de valoriser ces fonds avec plus de pertinence. Les méthodes retenues en fonction de ces critères sont détaillées ci-après.

4.2 Les approches retenues

4.2.1 Pour SOFINNOVA S.A.

L'actif net réévalué

Il s'agit de la méthode usuelle pour valoriser une société de type holding, notamment celles disposant de participations minoritaires. Cette méthode est donc totalement adaptée à la société SOFINNOVA S.A..

4.2.2 Pour les TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille)

Les TIAP ont été évaluées selon deux méthodes selon le cas :

- Les sociétés en liquidation ou sans activité ont été évaluées sur la base de l'actif net comptable.
- La société en activité a été évaluée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie disponible, du fait de l'absence de comparables.

4.2.3 Pour les fonds et les sociétés constitutives des fonds

4.2.3.1 Les fonds en phase de désinvestissement (liquidation prévue dans deux ans au plus)

La méthode de valorisation des fonds en phase de désinvestissement a été déterminée en fonction de la performance actuelle du fonds considéré et de sa capacité à générer une plus-value en fin de vie.

- Lorsque la performance actuelle du fonds est "positive" (rendement supérieur à 1 permettant de dégager une plus-value), la valorisation du fonds est réalisée sur la base d'une revue de chaque ligne de participation composant le fonds. Chaque ligne de participation est alors valorisée selon la méthode de l'actif net ou du cours de bourse avec déduction des frais de gestion futurs actualisés sur la période restant à courir.
- Lorsque la performance actuelle du fonds est "négative" (rendement inférieur à 1), il a été procédé à la détermination du montant des plus-values nécessaires à réaliser avant la date de liquidation pour que le rendement global du fonds soit supérieur à 1, afin d'apprécier la pertinence de cette hypothèse au regard des participations détenues dans le fonds.

4.2.3.2 Les fonds en cours de vie ou en phase d'investissement

Les fonds en cours de vie ou en phase d'investissement ont été évalués selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie disponible (Discounted Cash-Flow) en portant la durée de vie des fonds à 12 ans ce qui correspond à la moyenne des durées de vie des fonds de SOFINNOVA S.A..

5. PRESENTATION DES HYPOTHESES ET EVALUATIONS RETENUES

5.1 L'évaluation des TIAP et des participations détenues à travers des fonds

L'évaluation des participations, telle que réalisée par l'évaluateur, en fonction des méthodes décrites précédemment est présentée dans le tableau suivant :

METHODE D'EVALUATION	Valeur Nette Comptable	Montant réévalué pris en compte pour I-OPR RO
ACTIF NET OU COURS DE BOURSE		
<i>Les TIAP</i>		
Wintici	0	0
Edrasco	173	173
Créances Edrasco	105	105
Sudinova	855	867
<i>Les Fonds en phase de désinvestissement (rendement >1)</i>		
Sofinnova Capital II	0	1 998
SV II	22	22
SVP III	641	633
Sofinnova Management LP	7	7
Sino French Capital	57	59
Sino French Management	13	162
<i>Les Fonds en phase de désinvestissement (rendement <1)</i>		
Sofinnova Capital III	0	0
Sofinnova Management IV	0	0
FLUX DE TRESORERIE ACTUALISES		
<i>Les TIAP</i>		
SBM	181	181
Autres titres (Prêt 1% construction)	44	38
<i>Les Fonds en phase d'investissement</i>		
Sofinnova Capital IV	30	734
Sofinnova Capital V	69	252
Sofinnova Management V LLC	25	25
Sofinnova Management VI	66	213
TOTAL	2 288	5 469

Ecart entre montant réévalué et VNC des participations

3 181

5.2 Commentaires particuliers relatifs à l'évaluation des participations

5.2.1 Les participations évaluées par la méthode de l'actif net ou par cours de bourse

Les hypothèses retenues par l'évaluateur décrites au chapitre "Eléments d'appréciation de l'Offre et du Retrait Obligatoire" n'appellent pas de remarque de notre part.

S'agissant des participations détenues à travers des fonds et valorisées à une valeur nulle (Sofinnova Capital III, Sofinnova Management IV) nous nous sommes assurés que les hypothèses conduisant à cette valorisation étaient toujours les plus favorables pour l'actionnaire minoritaire.

5.2.2 Les participations évaluées par la méthode des flux de trésorerie actualisés

Les principales hypothèses retenues par l'évaluateur, pour l'évaluation des fonds réalisée par la méthode des flux de trésorerie actualisés sont les suivantes :

- La période de vie des fonds retenue a été portée de 10 à 12 années.
- Le taux d'actualisation retenu s'élève à 30%.
- La distribution des fonds est étalée de manière linéaire sur les six dernières années.
- Le multiple de sortie net retenu est égal à 2 pour les fonds français.
- Le multiple de sortie net retenu est compris entre 1,12 et 2,48 pour les fonds américains. Celui-ci est fonction de leur performance actuelle respective, soit 0,55 et 1,14 et des statistiques de performance des fonds américains pour des fonds de même caractéristique et millésime.

Ces hypothèses appellent les commentaires suivants :

5.2.2.1 Durée de vie des fonds

L'allongement de la durée de vie n'est pas favorable à l'actionnaire du strict point de vue du calcul mathématique de l'évaluation prenant en compte un taux d'actualisation. Cependant cet allongement de durée de vie correspond à une réalité tant chez SOFINNOVA S.A. s'agissant des fonds en fin de vie que chez les concurrents. Cette hypothèse paraît donc plus réaliste.

5.2.2.2 Le taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu par l'évaluateur fixé à 30% peut paraître élevé au regard des références reprises ci-dessous utilisées lors d'introductions récentes, notamment dans le secteur des Telecoms. Cependant, la prise en compte d'un taux moyen de 30% s'explique par le fait que les participations détenues à travers les fonds sont des sociétés en croissance, notamment les sociétés du secteur de la Biotechnologie ayant un fort besoin de trésorerie à court terme et qui ne pourraient générer des flux de trésorerie positifs qu'à moyen ou long terme.

Société	Secteur	Date opération	Coût du capital retenu
Innate	Biotech	Nov. 06 IPO	Information non disponible
Velcan	Energie alternative	Oct. 05 IPO	48,05%
Volitalia	Energie alternative	Avril. 06 IPO	42,20%
Budget Telecom (Activité Internet)	Telecom	Sept. 06 IPO	25,00%
Phone System Network	Telecom	OPA	25,00%
Altergaz	Energie alternative	Juillet 05 IPO	25,00%

A titre d'information, les travaux de simulation que nous avons mené en fixant le taux d'actualisation à la limite basse de l'échantillon retenu, soit 25%, conduirait à une évaluation finale de la société SOFINNOVA S.A. supérieure de 5,27% au prix actuellement proposé. A l'inverse, un taux fixé à la limite haute de l'échantillon, soit 45% conduirait à une évaluation finale de la société SOFINNOVA S.A. inférieure de 13,5% au prix actuellement proposé.

5.2.2.3 La distribution des fonds est étalée de manière linéaire sur les six dernières années

Il a été retenu l'hypothèse que la distribution des fonds interviendrait sur les six dernières années de manière linéaire. Si il apparaît normal que la distribution ne puisse intervenir préalablement à la sixième année, nous avons cependant tenté d'évaluer l'impact d'une sortie non linéaire selon les distributions suivantes :

	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12
Hypothèse de base	16,67 %	16,67 %	16,67 %	16,67 %	16,67 %	16,67 %
Hypothèse 1	5,00 %	10,00 %	20,00 %	30,00 %	30,00 %	5,00 %
Hypothèse 2	8,00 %	12,00 %	20,00 %	25,00 %	25,00 %	10,00 %

Ces simulations conduiraient à relever le prix de l'offre respectivement de 0,60% et 0,02%. Compte tenu de l'absence de données statistiques sur les dates de sorties, et de la variable inconnue relative aux conditions de marché des années futures, la répartition linéaire des sorties dans le temps n'est pas pénalisante pour l'actionnaire.

5.2.2.4 Les multiples de sorties

Les multiples de sorties retenus sont toujours les plus favorables pour l'actionnaire. Ils ont été déterminés en fonction des données statistiques connues à ce jour et présentées dans le rapport de l'évaluateur.

5.3 L'évaluation de SOFINNOVA S.A.

L'actif net réévalué de SOFINNOVA S.A. a été déterminé à partir du bilan arrêté au 30 septembre 2006 de la manière suivante :

	Montant en K€
Capitaux Propres au 30 septembre 2006	9 409
Réévaluation des participations	3 181
Annulation partielle de la provision pour risque (Claw Back)	945
ACTIF NET REEVALUE	13 535
Provision complémentaire pour Clawback (hors bilan au 30 septembre 2006)	- 41
Acompte sur dividende à verser en novembre 2006	- 6 775
Perte opérationnelle novembre 2006 à mars 2007	- 160
Charges opérationnelles actualisées pour la période postérieure au 31 mars 2007	- 272
Produits financiers des SICAV pour la période comprise entre 30 septembre 2006 et la date de distribution de l'acompte sur dividendes	36
Economies d'IS	88
VALORISATION FINALE	6 410
Nombre de titres	761 032
Prix par action (en €)	8,42

5.4 Commentaires particuliers relatifs à l'évaluation de SOFINNOVA S.A.

5.4.1 Provision pour Clawback (clause de restitution du carried interest antérieurement perçu)

Suite à l'avis rendu par la commission départementale des impôts directs et bien que SOFINNOVA S.A. ait décidé de poursuivre le contentieux l'opposant à l'administration fiscale, la déductibilité de cette provision pourrait être remise en cause à terme. L'annulation partielle de cette provision pour risque pour la détermination de la valeur de l'entreprise, a donc été faite au profit de l'actionnaire minoritaire dans le cadre de cette offre.

5.4.2 *Prise en compte de charges opérationnelles futures actualisées sur la période 2007-2016*

Les charges opérationnelles annuelles ont été prises en compte jusqu'à la fin de durée de vie des fonds, soit 2016, à hauteur de K€. 100 par an. Nous nous sommes assurés de la cohérence de ce montant par comparaison aux montants comptabilisés en charges au cours des deux derniers exercices, soit respectivement K€. 107 et K€. 113. Ces charges étant actualisées au taux de 35% annuel, une surévaluation du niveau annuel retenu pour les dernières années de vie des fonds resterait sans impact sur la valorisation finale retenue. En effet, une réduction de moitié des charges opérationnelles sur les cinq dernières années de vie des fonds impacterait la valorisation de l'action de moins de 0,2%.

Les autres retraitements n'appellent pas de commentaires particuliers.

6. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le prix par action proposé de **€. 8,42** que les initiateurs envisagent de proposer dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire, est équitable pour les actionnaires minoritaires de la société SOFINNOVA S.A.

Fait à Paris, le 7 mars 2007
SAS REGEC représentée par :

André-Paul BAHUON

VII INFORMATIONS RELATIVES À SOFINNOVA PARTNERS ET A SOFINNOVA S.A.

Conformément à la réglementation applicable, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de Sofinnova Partners S.A. et de Sofinnova S.A. ont été déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 mars 2007. Ces informations font l'objet de deux documents d'information établis respectivement par Sofinnova Partners S.A. et par Sofinnova S.A. disponibles sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sans frais auprès de :

- Sofinnova Partners S.A. et Sofinnova S.A., à l'adresse suivante : 17, rue de Surène – 75008 Paris
- Petercam, à l'adresse suivante : 8, place Vendôme – 75001 Paris
- Global Equities, à l'adresse suivante : 23, rue Balzac – 75008 Paris

VIII. PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DE LA PRESENTE NOTE D'INFORMATION

8.1. Pour la présentation de l'Offre et du Retrait Obligatoire

« Conformément à l'article 231-18 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Petercam, établissement présentateur, atteste qu'à sa connaissance, la présentation de l'Offre et du Retrait Obligatoire qu'elle a examinée sur la base des informations communiquées par l'Initiateur, et les éléments d'appréciation du prix proposé sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Petercam

8.2. Pour la présentation de Sofinnova Partners S.A.

« A ma connaissance les données de la présente Note d'information sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Jean-Bernard SCHMIDT
Président Directeur Général

8.3. Pour la présentation de Sofinnova S.A.

« A ma connaissance les données de la présente Note d'information sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Madame Monique SAULNIER
Directeur Général

IX. ANNEXE AU RAPPORT ETABLI DANS LE CADRE DE L'OFFRE PAR LE CABINET REGEC EN QUALITE D'EXPERT INDEPENDANT

A1. Calendrier des diligences et rémunération de l'expert indépendant

1 ^{ère} réunion d'information	le 21 septembre 2006
Du 2 au 17 novembre 2006	Analyse de l'opération envisagée Entretien avec le Management Réunion avec le Commissaire aux comptes Revue des travaux menés par l'évaluateur
Du 12 au 16 janvier 2007	Rédaction du rapport

La rémunération de l'expert indépendant s'est élevée à 15.000€ H.T.

A2. Liste des personnes rencontrées

SOFINNOVA S.A.

Madame Monique SAULNIER	Directeur Général
Monsieur Stéphane MARRACHE	Contrôleur Financier

GLOBAL EQUITIES

Monsieur Pierre CAZILHAC	Directeur Corporate Finance
Monsieur Stéphane LEFEVRE-SAULI	Responsable de l'Analyse Financière
Madame Laurence PINTA	Analyste financière

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Alain WERNERT

A3. Sources d'information

SOFINNOVA S.A.

Etats financiers arrêtés au 30 septembre 2006
Comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2006
Derniers comptes annuels des participations détenues directement
Derniers comptes annuels des fonds détenus
Notes internes de Sofinnova relatives à certaines participations

GLOBAL EQUITIES

Rapport d'évaluation
Fichiers informatiques supportant les calculs en fonctions des hypothèses retenues
Documentation utilisée :
Pan European Survey of Performance – from Inception to 31 december 2005
(Sources : Thomson Financial-European Private Equity & Venture Capital Association)

A4. Composition de l'Equipe

Le cabinet REGEC a réalisé de nombreuses missions dans le cadre d'offres publiques. Au cours des 12 derniers mois, le cabinet est notamment intervenu sur des opérations concernant les sociétés suivantes :

BNP Paribas Immobilier- Meunier Promotion
KELJOB
Crédit Foncier de France
Foncières des Régions

Signataire André Paul BAHUON

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes
Président du Cabinet REGEC
Intervient régulièrement sur des missions spécifiques d'apport, de fusion, d'évaluation
Président de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Ile de France

Equipe

Un Expert Comptable, Commissaire aux Comptes ; spécialisé sur le secteur Technologies intervenant régulièrement sur des missions spécifiques de due diligence et d'évaluation, assisté par un collaborateur confirmé.

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
PORTANT SUR LES ACTIONS EMISES PAR LA SOCIETE
Sofinnova S.A.**

INITIEE PAR LA SOCIETE
Sofinnova Partners S.A.

conseillée par



présentée par

PETERCAM

Autres informations concernant la société Sofinnova S.A.



Le présent document relatif aux autres informations de la société Sofinnova S.A. a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 mars 2007 conformément à l'article 231-28 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Sofinnova S.A. et de l'établissement présentateur.

La présent document est disponible sur les site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sans frais auprès de :

- **PETERCAM** : 8, place Vendôme – 75001 Paris
- **GLOBAL EQUITIES** : 23, rue Balzac – 75008 Paris
- **Sofinnova S.A.** : 17, rue de Surène – 75008 Paris

SOMMAIRE

I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT SOFINNOVA S.A.	3
1.1 Dénomination	3
1.2 Siège social	3
1.3 Forme juridique	3
1.4 Registre du commerce et des sociétés	3
1.5 Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques	3
1.6 Durée de la Société	3
1.7 Exercice social	3
1.8 Objet social	3
1.9 Répartition statutaire des bénéfices (article 8 des statuts)	4
1.10 Assemblées générales (extrait)	4
II - RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL	5
2.1 Capital social	5
2.2 Forme des actions	5
2.3 Répartition du capital et des droits de vote au 30 septembre 2006	5
2.4 Evolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices	6
2.5 Dividendes distribués au cours des cinq dernières années	7
III - ADMINISTRATION – DIRECTION – CONTROLE	8
3.1 Administration	8
3.2 Direction	10
3.3 Commissaires aux Comptes	10
IV - ACTIVITE ET RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	10
4.1 Activité et évolution récente de Sofinnova S.A.	10
4.2 Faits exceptionnels et litiges	11
4.3 Informations financières historiques	11
4.3.1 Comptes intermédiaires au 30 septembre 2006	11
4.3.2 Comptes sociaux au 31 mars 2006	21
4.3.3 Comptes sociaux au 30 septembre 2005	33
4.4 Vérification des informations financières historiques	44
4.4.1 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires au 30 septembre 2006	44
4.4.2 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 mars 2006	46
4.4.3 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2005	48
4.5 Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	50
4.5.1 Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (Exercice clos le 31 mars 2006)	51
4.5.2 Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (Exercice clos le 30 septembre 2005)	52
VI - ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT	53

I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT SOFINNOVA S.A.

1.1 Dénomination

La dénomination de la société est Sofinnova S.A..

1.2 Siège social

Siège social : 17, rue de Surène, 75008 Paris.

1.3 Forme juridique

Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 228.309,60 Euros.

1.4 Registre du commerce et des sociétés

La société est identifiée au RCS de Paris sous le n° B 722 003 001.

1.5 Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques

Au siège social de la Société.

1.6 Durée de la Société

Sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée, la durée de la société est de 99 années à compter de la date de sa constitution définitive.

1.7 Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de chaque année.

1.8 Objet social

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, la gestion de son portefeuille de participations d'entreprises petites et moyennes et notamment innovatrices. Et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, pour son compte, soit seule, soit avec des tiers, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, la participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

1.9 Répartition statutaire des bénéfices (article 8 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable de l'exercice l'Assemblée Générale Ordinaire peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives dont elle détermine l'affectation ou l'emploi soit pour être reportées à nouveau ou décider toute distribution de dividende également réparti entre tous les actionnaires.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

1.10 Assemblées générales (article 21 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Elles peuvent également se tenir par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant l'identification des actionnaires et autorisé par la Loi.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné :

- à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société pour les propriétaires d'actions nominatives.
- au dépôt, au lieu indiqué par l'avis de convocation, d'une attestation d'inscription en compte délivrée par la banque, l'établissement financier ou l'agent de change dépositaire des titres, le cas échéant pour les propriétaires d'actions au porteur.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par les moyens de télécommunication visés au paragraphe 3 ci-dessus.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires. Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, par un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général ou par le secrétaire de l'assemblée.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

II - RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL

2.1 Capital social

Le capital social est fixé à 228.309,60 euros, il est divisé en 761.032 actions, entièrement libérées, de 0,30 euro chacune de valeur nominale.

2.2 Forme des actions

Les actions sont nominatives.

Elles donnent lieu à une inscription à un compte ouvert par la société au nom de l'actionnaire selon les modalités prévues par les lois et règlements en vigueur. A la demande de l'actionnaire, une attestation d'inscription en compte lui sera délivrée.

2.3 Répartition du capital et des droits de vote au 31 octobre 2006

	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Compagnie Lebon	217.491	28,58 %	217.491	28,58 %
Natexis Private Equity	185.516	24,38 %	185.516	24,38 %
Fondinvest 4	44.565	5,86 %	44.565	5,86 %
Fondinvest Gestion SA	2	0,00 %	2	0,00 %
Tikefonds (ex Fondinvest II)	98.880	12,99 %	98.880	12,99 %
Sopalia	66.998	8,80 %	66.998	8,80 %
Industrial & Financial Investments Co	16.479	2,17 %	16.479	2,17 %
National International Holding	15.184	2,00 %	15.184	2,00 %
M. Al Molah Ali	3.796	0,50 %	3.796	0,50 %
Al Wazzan United Trading Co	1.898	0,25 %	1.898	0,25 %
Alshall Economic Consultant	7.592	1,00 %	7.592	1,00 %
M. Taleb Ahmed Ali	300	0,04 %	300	0,04 %
Amlak Holding Co	7.592	1,00 %	7.592	1,00 %
Gulf Insurance Co	15.184	2,00 %	15.184	2,00 %
Fime	40.123	5,27 %	40.123	5,27 %
M. Nicolas Boissonnas	21.848	2,87 %	21.848	2,87 %
Sofinnova Partners S.A.	5.183	0,68 %	5.183	0,68 %
M. Jean-Marie Paluel-Marmont	2	0,00 %	2	0,00 %
M. Jean-Bernard Schmidt	2	0,00 %	2	0,00 %
<i>Sous-total actionnaires agissant de concert</i>	<i>748 635</i>	<i>98,37 %</i>	<i>748 635</i>	<i>98,37 %</i>
Autres actionnaires (148 porteurs)	12.397	1,63 %	12.397	1,63 %
Total Général	761.032	100,00 %	761.032	100,00 %

2.4 Evolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Conversion d'actions B en actions ordinaires

Jusqu'au 29 septembre 2006, le capital social de la Société était composé d'actions ordinaires et d'actions B assorties d'un droit à dividende prioritaire. L'existence de ce droit justifiait une valeur nominale différente pour les deux catégories d'actions. Il était contractuellement prévu que le droit attaché aux actions de catégorie B disparaissait au 31 décembre 2003. Par conséquent et à l'exception d'un droit privilégié au boni de liquidation, rien ne justifiait l'existence de valeurs nominales différentes pour ces deux catégories d'actions.

Le Conseil d'administration du 6 septembre 2006 a proposé que les 2.807 actions de catégorie B d'une valeur nominale de 15 euros chacune soient converties en actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 1 euro par le biais d'une réduction de capital de 14 euros par action de catégorie B.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de parts de catégorie B du 29 septembre 2006, a décidé de procéder à la conversion des actions de catégorie B en actions ordinaires.

Chaque propriétaire d'actions de catégorie B s'est vu ainsi attribuer une somme de 14 euros représentant la différence de valeur nominale entre les deux types d'actions. A l'issue de cette opération, toutes les actions B ont été converties en actions ordinaires et le nouveau capital de la société est passé à 761.032 euros constitué par 761.032 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 euro.

Réduction de capital portant sur toutes les actions constituant le capital

Le montant du capital social n'étant plus en rapport avec le volume d'activité de la société et la situation de trésorerie le permettant, le Conseil d'administration du 6 septembre 2006 a proposé une réduction du capital social portant sur l'ensemble des 761.032 actions ramenant leur valeur nominale respective de 1 euro à 0,30 euro, non motivée par des pertes, sous condition suspensive de la réalisation de l'opération portant sur les actions de catégorie B mentionnées ci-dessus.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2006, a décidé la réduction de capital portant sur l'ensemble des 761.032 actions ramenant leur valeur nominale respective de 1 euro à 0,30 euro.

A l'issue de cette opération le nouveau capital de la société est de 228.309,60 euros constitué par 761.032 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,30 euro.

Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices

	18/08/2006		15/05/2006		15/12/2005		16/12/2004		13/05/2003		26/06/2002	
	Nombre d'actions	% détenu	Nombre d'actions	% détenu	Nombre d'actions	% détenu	Nombre d'actions	% détenu	Nombre d'actions	% détenu	Nombre d'actions	% détenu
Compagnie Lebon	217,491	28.58%	217,491	28.58%	217,491	28.58%	217,491	28.58%	217,491	28.58%	217,491	28.58%
Financière Natexis / Natexis Private Equity	185,516	24.38%	185,516	24.38%	185,516	24.38%	185,516	24.38%	185,516	24.38%	185,516	24.38%
Fondinvest IV	44,565	5.86%	44,565	5.86%	44,565	5.86%	44,565	5.86%	44,565	5.86%	44,565	5.86%
Tikefonds (ex Fondinvest II)	98,880	12.99%	98,880	12.99%	98,880	12.99%	98,880	12.99%	98,880	12.99%	98,880	12.99%
Sopalia	66,998	8.80%	66,998	8.80%	66,998	8.80%	66,998	8.80%	66,998	8.80%	67,000	8.80%
Industrial & Financial Investments Co	16,479	2.17%	16,479	2.17%	16,479	2.17%	16,479	2.17%	16,479	2.17%	16,479	2.17%
National International Holding	15,184	2.00%	15,184	2.00%	15,184	2.00%	15,184	2.00%	15,184	2.00%	15,184	2.00%
Mr Al Molah Ali	3,796	0.50%	3,796	0.50%	3,796	0.50%	3,796	0.50%	3,796	0.50%	3,796	0.50%
Al Wazzan United Trading Co	1,898	0.25%	1,898	0.25%	1,898	0.25%	1,898	0.25%	1,898	0.25%	1,898	0.25%
Alshall Economic Consultant	7,592	1.00%	7,592	1.00%	7,592	1.00%	7,592	1.00%	7,592	1.00%	7,592	1.00%
Monsieur Taleb Ahmed Ali	300	0.04%	300	0.04%	300	0.04%	300	0.04%	300	0.04%	300	0.04%
Amlak Holding Co	7,592	1.00%	7,592	1.00%	7,592	1.00%	7,592	1.00%	7,592	1.00%	7,592	1.00%
Gulf Insurance Co	15,184	2.00%	15,184	2.00%	15,184	2.00%	15,184	2.00%	15,184	2.00%	15,184	2.00%
Fime	40,123	5.27%	40,123	5.27%	40,123	5.27%	40,123	5.27%	40,123	5.27%	40,123	5.27%
Nicolas BOISSONNAS	21,848	2.87%	21,848	2.87%	17,016	2.24%	17,016	2.24%	17,016	2.24%	17,016	2.24%
Sofinnova Partners	5,183	0.68%	4,832	0.63%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
EDF Capital Investissement / SD Conseil / synergie Développement et Services	0	0.00%	0	0.00%	9,664	1.27%	9,664	1.27%	9,664	1.27%	9,664	1.27%
Autres actionnaires	12,403	1.63%	12,754	1.68%	12,754	1.68%	12,754	1.68%	12,754	1.68%	12,752	1.68%
TOTAL GENERAL	761,032	100%	761,032	100.00%								

2.5 Dividendes distribués au cours des cinq dernières années

Les dividendes versés au titre des exercices 2001 à 2005 ont été les suivants (en K€):

31/12/2001	31/12/2002	30/09/2003	30/09/2004	30/09/2005
12,347	0	3,221	0	0

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2006 a décidé du versement d'un dividende au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006 de 3,45448 par action, soit un montant total de 2.628.969,82 € pour 761.032 actions ordinaires.

Le paiement du dividende est intervenu le 28 novembre 2006.

Le Conseil d'Administration du 20 novembre 2006, sur la base d'un bilan arrêté au 30 septembre 2006 certifié par le Commissaire aux comptes, a décidé à l'unanimité la distribution d'un acompte sur dividendes d'un montant de 8,90207 euros par action, soit un montant total de 6.774.760,14 euros pour 761.032 actions.

Le paiement de l'acompte sur dividende est intervenu le 28 novembre 2006.

III - ADMINISTRATION – DIRECTION - CONTROLE

3.1 Administration

La composition du conseil d'administration au 30 septembre 2006 est détaillée ci-après :

NOM, PRENOM USUEL DES ADMINISTRATEURS ET CENSEURS	FONCTIONS OCCUPEES DANS D'AUTRES SOCIETES
<u><i>Administrateurs</i></u>	
<p>Jean-Marie Paluel-Marmont (Président du Conseil d'administration)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> PDG : Compagnie Lebon Paluel-Marmont Finance <input type="checkbox"/> Président : Paluel-Marmont Capital <input type="checkbox"/> Directeur Général et membre du Comité de direction : CETIG SAS <input type="checkbox"/> Administrateur : Legal & General (France) Legal & General Bank (France) <input type="checkbox"/> Membre du Comité de Direction : Esprit de France SAS France Participations SAS <input type="checkbox"/> Représentant permanent de Paluel-Marmont Capital : Edrasco <input type="checkbox"/> Représentant de la Compagnie Lebon : Champollion SAS Colombus Partners SAS Lonthènes SAS Murillo 26 SAS Paluel-Marmont Valorisation SAS <input type="checkbox"/> Représentant de Paluel-Marmont Valorisation : Columbus Partners Europe SAS Monceau Renovation SAS <input type="checkbox"/> Membre du comité d'investissement : Champollion II SAS Colombus Partners Europe SAS <input type="checkbox"/> Gérant non associé : CETIG Investissements SARL Foncière Parisienne Privée SARL
<p>Nicolas Boissonnas</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> PDG : Le Touquet Syndicate Ltd (mère) <input type="checkbox"/> Président : Domaine d'Hardelot (filiale) Les Golfs d'Hardelot (filiale) La Préservatrice (filiale) Omium Investment (filiale) <input type="checkbox"/> Membre du Conseil de surveillance : Banque Neuflyze OBC

	<input type="checkbox"/> Administrateur :	Financière Clairac Hypromat France
Taleb Ahmed Ali	<input type="checkbox"/> PDG : Co (Koweït) <input type="checkbox"/> Président : Management (Koweït) <input type="checkbox"/> Administrateur : <input type="checkbox"/> Membre du Conseil de Surveillance :	Industrial & Financial Investment Kuwait Company for Funds Al-Mal Kuwaiti Co (Koweït) Cyberspace Fund (USA) Commvest Ijara Funds I'III'II (Iles Caymans)
Natexis Private Equity International représenté par Mireille Klitting	<input type="checkbox"/> Administrateur : Kong) (Singapour) (Norvège) (Norvège) <input type="checkbox"/> Représentant permanent de Natexis :	Natexis-Cape (Luxembourg) Natexis Private Equity Asia (Hong-Kong) Financière Natexis Singapore Natexis Private Equity Norway Four Seasons Venture IV AS Ventech Selection SA Natexis Investment Asia (Singapour)
Jean-Bernard Schmidt	<input type="checkbox"/> PDG : <input type="checkbox"/> Représentant permanent de Sofinnova Partners S.A. : <input type="checkbox"/> Représentant permanent de Sofinnova S.A. :	Sofinnova Partners S.A. 6-Wind SA Edrasco SA
Fime représenté par Jean Salm	<input type="checkbox"/> Président Directeur Général : <input type="checkbox"/> Administrateur :	FIME FIBI CAAM Actions Orient
Fondinvest Capital représenté par Charles Soullignac	<input type="checkbox"/> PDG : <input type="checkbox"/> Membre du Conseil de Surveillance :	Fondinvest Capital SA Atria Partenaires SA
<u>Censeurs</u>		
Christian Marbach	<input type="checkbox"/> Président : <input type="checkbox"/> Membre du Conseil de Surveillance : <input type="checkbox"/> Administrateur :	GIE Oseo-Services Lagardère SA C.G. de Géophysique ERAP
La Compagnie Lebon représentée par Roger Paluel Marmont	<input type="checkbox"/> Président : <input type="checkbox"/> Administrateur :	CETIG SAS Compagnie Lebon SA Pan Holding SA (Luxembourg)

3.2 Direction

La Direction est assurée par Madame Monique Saulnier, Directeur Général.

3.3 Commissaires aux Comptes

Commissaire aux comptes titulaire :

Alain Wernert
3, rue Péguy
75116 Paris

Commissaire aux comptes suppléant :

Philippe Millan
Cabinet Audit et Diagnostic
25, rue de Lübeck
75116 Paris

IV - ACTIVITE ET RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

4.1 Activité et évolution récente de Sofinnova S.A.

La société Sofinnova S.A. gère un portefeuille de titres de sociétés, principalement non cotées, soit directement, soit par l'intermédiaire de participations qu'elle détient dans des fonds d'investissement français ou étrangers.

Depuis 1994 Sofinnova S.A. a engagé la liquidation de son portefeuille. Les prises de participations récentes dans les fonds Sofinnova Capital V et Sofinnova Ventures VI respectivement en 2005 et 2004 correspondent aux derniers fonds auxquels Sofinnova S.A. devait souscrire en vertu du protocole du 27 mai 1997.

La société a décidé de modifier la date de clôture de son exercice social au 31 mars de chaque année, au lieu du 30 septembre. Le premier exercice clôturant le 31 mars est celui du 31 mars 2006 (6 mois).

La société Sofinnova S.A. n'emploie aucun salarié.

4.2 Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel ou litige pouvant avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son patrimoine à l'exception d'un contrôle fiscal comme détaillé dans une des notes de l'annexe comptable de la Société.

4.3 Informations financières historiques

4.3.1 Comptes intermédiaires au 30 septembre 2006

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF

	30/09/2006			30/09/2005
	Montants bruts	Amort. & provisions	Montants nets	Montants nets
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations financières				
. Titres de participation	2,811,636	1,027,535	1,784,101	2,206,080
. Titres de l'activité de portefeuille	2,198,853	1,740,502	458,351	259,433
<i>dont . Titres</i>	2,093,894	1,740,502	353,392	185,268
<i>. Créances rattachées</i>	104,959	0	104,959	74,165
. Autres titres immobilisés	95,277	51,502	43,775	170,408
Total actif immobilisé	5,105,766	2,819,539	2,286,227	2,635,921
ACTIF CIRCULANT ET DISPONIBILITES				
Autres créances	36,756		36,756	18,818
Valeurs mobilières de placement	12,766,404		12,766,404	1,350,592
Disponibilités	92,629		92,629	122,649
Total actif circulant et disponibilités	12,895,788	0	12,895,788	1,492,059
Ecarts de conversion Actif	0		0	0
TOTAL GENERAL	18,001,554	2,819,539	15,182,015	4,127,980

PASSIF

	30/09/06	30/09/05
CAPITAUX PROPRES		
. Capital social	228,310	800,330
. Réserve légale	80,033	80,033
. Réserves indisponibles	0	398,369
. Report à nouveau	9	798,013
Résultat net de la période de 12 mois arrêtée le 30 septembre	10,779,249	152,606
Distribution du résultat de l'exercice de 6 mois arrêté le 31 mars 2006	-1,678,352	
Résultat net de la période de 6 mois arrêtée le 30 septembre 2006	9,100,897	
Total capitaux propres	9,409,248	2,229,351
PROVISIONS POUR RISQUES		
Autres provisions pour risques	1,174,073	1,460,867
DETTES		
Emprunts et dettes financières divers		
. Dettes sur immobilisations financières		
- Titres à libérer	127,314	142,104
Dettes fiscales	827,360	234,877
Autres dettes	3,642,987	60,302
Total dettes	5,771,734	1,898,151
Ecarts de conversion Passif	1,033	479
TOTAL GENERAL	15,182,015	4,127,980

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

	30/09/2006 (12 mois)	30/09/2005 (12 mois)
CARGES D'EXPLOITATION		
Honoraires prestataires de services	47,840	47,840
Honoraires CAC	28,921	14,950
Honoraires juridiques	20,227	15,085
Honoraires prestataires extérieurs	(40)	10,573
Honoraires traduction	1,985	4,551
Frais de gestion du titre Sofinnova	6,321	18,915
Frais d'actes et de publicité	622	272
Frais bancaires	1,270	922
Impôts, taxes et versements assimilés	93	52
Charges diverses de gestion	15	0
<i>Total des charges (I)</i>	107,255	113,160
A. Perte d'exploitation (I)	(107,255)	(113,160)
PRODUITS FINANCIERS		
Des titres de participation	11,422,564	837,557
Des titres de l'activité investissement *	18,816	44,086
Des créances	8,862	9,261
De la trésorerie	173,629	31,702
Reprise sur provisions	589,006	350,133
Autres produits financiers	29,106	1,886
<i>Total des produits (II)</i>	12,241,984	1,274,625
CARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	232,385	0
Dotation aux provisions	212,408	863,223
<i>Total des charges (III)</i>	444,794	863,223
B. Résultat financier (II-III)	11,797,190	411,402
C. Résultat courant avant impôt (A+B)	11,689,936	298,242
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital	468,530	0
Reprises de provisions	27,499	0
Autres produits exceptionnels	1,700	13,032
<i>Total des produits (IV)</i>	497,729	13,032
CARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	28,283
Sur opérations en capital	355,306	366
<i>Total des charges (V)</i>	355,306	28,649
D. Résultat exceptionnel (IV-V)	142,422	(15,617)
RESULTAT AVANT IMPOTS (C+D)	11,832,358	282,625
Impôt sur les sociétés	(1,053,109)	(130,019)
RESULTAT NET : BENEFICE/(PERTE)	10,779,249	152,606

* titres de l'activité de portefeuille et autres titres immobilisés

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE LA PERIODE DE 12 MOIS ARRETEE LE 30 SEPTEMBRE 2006

Conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale du 15 décembre 2005, la date de clôture de l'exercice social de la Société a été changée du 30 septembre au 31 mars. La clôture du dernier exercice social s'est ainsi réalisée au 31 mars 2006 et comportait six mois d'activité. Les comptes dudit exercice ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 29 septembre 2006.

Afin de procéder à la distribution des sommes disponibles en réserve et en résultat, la Société a procédé à un arrêté de comptes intermédiaires au 30 septembre 2006.

Dans la perspective d'une OPRRO (Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire), en vue d'assurer une meilleure comparabilité avec les états financiers de l'exercice précédent de 12 mois clos le 30 septembre 2005, cet arrêté intermédiaire réalisé au 30 septembre 2006 a servi de base pour la préparation des états financiers ci-joints comportant une durée de 12 mois et couvrant l'activité de la période allant du 1er octobre 2005 au 30 septembre 2006.

2.1 Principes, règles et méthodes comptables

2.1.1 Principes comptables

Les comptes ont été établis suivant les conventions générales comptables applicables en France, dans le respect du principe de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et de l'indépendance des exercices comptables.

2.1.2 Méthodes d'évaluation appliquées

Immobilisations financières :

Elles se composent des titres de participations, des titres immobilisés de l'activité de portefeuille et des autres titres immobilisés.

· Principe de comptabilisation :

Ces rubriques figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'achat ou leur valeur de souscription.

· Méthode de calcul de la valeur nette comptable :

Si les valeurs estimatives déterminées à la clôture (voir paragraphe suivant) s'avèrent inférieures au prix d'acquisition ou leur valeur de souscription, une provision est constituée pour couvrir la différence.

· Détermination de la valeur estimative des titres de participation :

Les valeurs estimatives découlent de l'étude menée par un expert indépendant sur la valorisation de la Société dans le contexte du projet d'OPRRO précité. Ces valeurs estimatives ne sont indiquées ci-après que pour information.

Valeurs mobilières de placement :

Elles figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Au 30 septembre 2006, il n'existe aucune plus-value latente sur les valeurs mobilières de placement.

2.2 Notes sur le bilan

2.2.1 Valeur estimative du portefeuille des titres de participation et des Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) et des créances rattachées

(en milliers d'euros)	Au 1er octobre 2005			Au 30 septembre 2006		
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur estimative	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Décomposition de la valeur estimative						
Titres de participation	3,094	2,206	5,356	2,812	1,784	4,314
Titres de l'activité de portefeuille	2,258	259	259	2,199	458	458
Total	5,352	2,466	5,616	5,010	2,242	4,772

Les autres titres immobilisés sont constitués d'un prêt 1% logement d'une valeur nette de K€ 44 et de titres Easdaq totalement dépréciés.

2.2.2 Variation de la valeur des immobilisations financières

Mouvements de l'exercice (en €.000)	Titres participation <i>Valeur nette comptable</i>	TIAP <i>Valeur nette comptable</i>	Total <i>Valeur nette comptable</i>	Total <i>Valeur estimative</i>
Montant à l'ouverture de l'exercice (01/10/05)	2,206	259	2,466	5,616
Acquisitions/augmentations de l'exercice		9	9	9
Cession de l'exercice/remboursement de capital	-282	-68	-350	-350
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille	-139	258	118	118
Autres variations de plus-value latente				-621
Montant net à la clôture (30/09/06)	1,784	458	2,243	4,772

2.2.3 Portefeuille des TIAP au 30 septembre 2006

	Date 1er investissement	% détenu	Activité	Montant investi (en €)	VNC (en €)	Evaluation (en €)
SBM	05-83	16,80%	Chauffage par rayonnement infrarouge	741 074	180 692	180 692
Edrasco	03-87	15,27%	Fabrication et diffusion de matériels éducatifs préscolaires	1 245 724	172 700	172 700
Wintici	11-89	25,82%	Valorisation d'une nouvelle technologie de matériaux supraconducteurs	107 096	0	0
			Totaux	2 093 894	353 392	353 392
Créance Edrasco			Fabrication et diffusion de matériels éducatifs préscolaires	73 858	73 858	73 858
Créance Edrasco intérêts			Fabrication et diffusion de matériels éducatifs préscolaires	31 102	31 102	31 102
			Totaux	104 960	104 960	104 960
			Total portefeuille titres & créances	2 198 854	458 351	458 351

2.2.4 Portefeuille des titres de participation au 30 septembre 2006

	% détenu	Montants investis en €	Valeur Nette Comptable	Evaluation en devises	Evaluation en €
Sofinnova Capital II FCPR	13.06%	0	0		1,328,775
Sofinnova Capital III FCPR	ns	13,720	0		0
Sofinnova Capital IV FCPR	ns	30,000	30,000		734,266
Sofinnova Capital V FCPR	ns	68,600	68,600		252,009
Sudinnova	6.97%	855,365	855,365		867,217
Structures d'investissement françaises		967,685	953,965		3,182,267
Sofinnova Ventures II	14.95%	70,201	21,695	\$27,644	21,695
CV Sofinnova Ventures Partners III	12.77%	1,290,578	641,302	\$817,146	641,302
Sino French Capital	2.50%	116,816	56,817	\$72,396	56,817
Structures d'investissement étrangères		1,477,595	719,814	917,186	719,814
Total des structures d'investissement		2,445,280	1,673,778		3,902,080
Sofinnova Management LP	25.00%	69,515	6,571	\$8,372	6,571
Sofinnova Management IV	20.00%	142,638	0	\$0	0
Sofinnova Management V LLC	3.2795%	75,164	24,713	\$31,489	24,713
Sofinnova Management VI	3.1650%	66,434	66,434	\$277,554	217,826
Sino French Management	40.00%	12,605	12,605	TWD.6,888,112	162,411
Sociétés de Gestion et structures d'intéressement		366,356	110,322		411,520
Total Général		2,811,636	1,784,101		4,313,600

avec \$: Dollar des Etats-Unis et TWD : Dollar Taiwanais

2.2.5 Investissements réalisés / investissements cédés et sortis de l'actif au cours de la période de 12 mois close le 30 septembre 2006

Investissements réalisés du 1er octobre 2005 au 30 septembre 2006 (en euros)

Sociétés	% acquis	Montant investi
Aucun investissement réalisé sur la période		
TOTAL		0

Investissements cédés et sortis de l'actif du 1er octobre 2005 au 30 septembre 2006 (en euros)

Sociétés	Montant investi	Distribution de PV ou Prix de vente	Plus ou moins values réalisées
TITRES DE PARTICIPATION			
Sofinnova Partners	228,674	289,179	60,505
TOTAL	228,674	289,179	60,505
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Sofaris	126,633	179,351	52,718
TOTAL	126,633	179,351	52,718
TOTAL	355,306	468,530	113,224

2.2.6 Echéancier des créances au 30 septembre 2006

(en milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	De un à cinq ans
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées aux TIAP	105	105	0
Prêts	44	0	44
De l'actif circulant			
Autres créances	37	37	0
Total	185	142	44

2.2.7 Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux sur la période de 12 mois close le 30 septembre 2006 est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	du 1 octobre 2005 au 31 mars 2006			du 1 avril 2006 au 30 septembre 2006			Capitaux propres au 30/09/06
	Capitaux propres au 01/10/05	Affectation du résultat 2005	Capitaux propres au 31/03/06	Affectation du résultat 2005/06	Distributions (1)	Réduction de capital (2)	
Capital Social	800		800			-572	228
Réserve légale	80		80				80
Réserves indisponibles	398		398		-398		0
Report à nouveau	798	153	951	1,678	-2,629		0
Résultat de l'exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2005	153	-153	0				0
Résultat de l'exercice de 6 mois clos le 31 mars 2006			1,678	-1,678			0
Résultat de la période de 6 mois arrêtée le 30 septembre 2006			0				9,101
Total	2,229	0	3,907	0	-3,027	-572	9,409

Le capital social était fixé à 800.330 euros. Il était divisé en 758.225 actions ordinaires de 1 euro chacune de valeur nominale et en 2.807 actions de catégorie B de 15 euros chacune de valeur nominale. Les droits à dividende prioritaire attachés aux actions B sont éteints depuis le 31 décembre 2003.

Lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2006, les actionnaires de la Société ont approuvé les résolutions suivantes :

- (1) : distribution de l'intégralité de la réserve indisponible (après requalification en réserves disponibles) ainsi que du report à nouveau (y compris le bénéfice de K€ 1.678 relatif à l'exercice de 6 mois clos le 31 mars 2006) ;
- (2) : réduction de capital de manière à convertir les 2.807 actions B en circulation en actions ordinaires par remboursement de €14 de valeur nominale par action B suivie d'une autre réduction de capital par remboursement de €0,70 de valeur nominale portant sur l'ensemble des 761.032 actions en circulation.

A l'issue de ces opérations, le capital social est composé de 761.032 actions d'une valeur nominale de €0,30 chacune.

2.2.8 Provision pour risques

Le tableau ci-après synthétise les mouvements intervenus sur la provision pour risques et charges au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2006 :

En €.000	30/09/05	Utilisation	Dotation/(Reprise)	30/09/06
Provision pour risques (Sof. M gt IV)	926	0	17	944
Provision pour risques (Sof. M gt LP)	506	0	-275	231
<i>Sous-total provision pour risques</i>	1,432	0	-258	1,174
Provision pour impôt	28	0	-28	0
Total	1,461	0	-287	1,174

Outre la provision pour impôt, la provision pour risques est destinée à couvrir les demandes de restitution de « carried interest » perçu en excédent en provenance des entités Sofinnova Management IV et Sofinnova Management LP. Ces demandes sont couramment dénommées « claw back ».

Provision pour risques

Au 30 septembre 2006, le montant de « carried interest » que Sofinnova S.A. pourrait être conduit à reverser à Sofinnova Management IV est estimé à 943.529 euros (\$1.195.923) contre 926.451 euros (\$ 1.115.632) au 30 septembre 2005. La provision a donc été ajustée pour la différence, soit 17.078 euros.

Sofinnova S.A. avait constitué au 30 septembre 2005 une provision pour risques de 506.133 euros (\$ 609.486) au titre de sa participation dans Sofinnova Management LP, structure par laquelle transite l'intéressement de CV Sofinnova Ventures Partners III. Au 30 septembre 2006, cette provision a été réduite à 230.541 euros (\$292.211) en vertu, entre autre, d'un nouvel accord passé avec les investisseurs de CV Sofinnova Ventures Partners III courant 2006 et selon lequel ces derniers ont accepté de réduire de moitié le montant à restituer par Sofinnova Management LP.

Provision pour impôts

Enfin, Sofinnova S.A. a fait l'objet début 2005 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002 et 2003 lequel s'est conclu par trois chefs de redressement. L'affaire a été portée devant la Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires qui s'est déclarée incompétente concernant un des trois chefs de redressements, a confirmé la position de l'administration eu égard au deuxième chef de redressement relatif à la déductibilité du reversement de « carried interest » et a partiellement donné satisfaction à la Société concernant le troisième point relatif à la déductibilité d'une provision sur titres.

Bien que les reports déficitaires subsistant au 30 septembre 2006 soient suffisants pour couvrir l'impact des redressements contestés, la direction de la société a confirmé sa volonté de poursuivre ce contentieux. Une réclamation contentieuse a été adressée à la Direction générale des Impôts.

2.2.9 Echéanciers des dettes au 30 septembre 2006

(en milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	De un à cinq ans
<u>Dettes sur immobilisations financières</u>			
Sofinnova Capital IV FCPR	6	6	0
Sofinnova Capital V FCPR	55	27	28
Sofinnova Management VI FCPR	66	66	0
Dettes fiscales	827	827	0
<u>Autres dettes</u>			
Charges à payer	33	33	0
Associés : dividendes à payer	3,599	3,599	0
Autres dettes diverses	11	0	11
Total	4,597	4,558	39

2.2.10 Engagements hors-bilan

2.2.10.1 Engagements donnés

Les engagements de restitutions donnés au titre du claw-back de Sofinnova Management LP et de Sofinnova Management IV LLC et qui correspondent au montant maximal qui pourrait être demandé à Sofinnova S.A. et non intégré à la provision pour risques se ventilent comme suit :

	Au 30 septembre 2006		Au 30 septembre 2005	
Sofinnova Management LP	\$107,741	85,003 €	\$220,849	183,399 €
Sofinnova Management IV LLC	\$304,885	240,541 €	\$385,966	320,517 €
	\$412,626	325,543 €	\$606,815	503,916 €

2.2.10.2 Engagements reçus

Dans l'hypothèse où le claw-back serait appelé par le fonds Sofinnova Ventures III pour son montant maximum théorique, tel que pris en compte dans les engagements donnés ci-dessus, Sofinnova S.A., en tant qu'investisseur du fonds CV Sofinnova Ventures III recevrait sa quote-part du montant ainsi restitué, à savoir \$55.608 soit 43.872 euros. Ces montants étaient de respectivement \$113.986 et 94.657 euros au 30 septembre 2005.

2.3 Notes sur le compte de résultat

2.3.1 Résultat financier

Il est principalement constitué :

- des revenus sur titres de participation et titres de l'activité de portefeuille (dividendes, intérêts...),
- des produits de cessions des placements de trésorerie,
- des dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres en portefeuille.

2.3.2 Résultat exceptionnel

Il est principalement constitué de produits sur exercices antérieurs et de la cession des titres Sofinnova Partners S.A. et Sofaris générant respectivement une plus-value de 60.505 euros et 52.718 euros

2.3.3 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Résultat avant impôt			Impôt dû	Résultat net
Courant	LT	11,538,386	-1,044,033	10,494,353
Exceptionnel	LT	296,528	-9,076	287,452
Total		11,834,914	-1,053,109	10,781,805

2.4 Tableau des filiales et participations

A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que capital	% détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus (brut)	Valeur d'inventaire des titres détenus (net)	Avances non remboursées (nettes)	Chiffres d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes/plus values encaissés au cours de l'exercice
Filiales (détenues à + de 50%) Néant									
Participations (10% à 50% du capital détenu)									
Sociétés françaises (en euros)									
Edrasco	5,211,622 €	3,800,302 €	15.27%	1,245,724 €	172,700 €	104,960 €	44,864 €	131,768 €	18,820 €
SBM	2,170,000 €	788,768 €	16.80%	741,074 €	180,692 €	néant	5,702,753 €	164,545 €	- €
Wintici	10,000 €	22,275 €	25.82%	107,096 €	- €	néant	- €	58,241 €	- €
Sofinnova Capital II	47,259,195 €	35,528,714 €	13.06%	0 €	0 €	néant	N/A	300,333 €	11,389,151 €
Sociétés étrangères									
	en US\$ ou TWD	en US\$ ou TWD		en €	en €		en US\$ ou TWD	en US\$ ou TWD	en €
Sofinnova Management LP	\$313,131	nc	25.00%	69,515 €	6,571 €	néant	N/A	153,116 \$	N/A
Sofinnova Management IV	\$313,131	nc	20.00%	142,638 €	- €	néant	N/A	77,495 \$	N/A
Sofinnova Ventures II	\$1,410,000	nc	14.95%	70,201 €	23,444 €	néant	N/A	291,638 \$	N/A
CV Sofinnova Ventures Partners III	\$31,000,000	nc	12.77%	1,290,578 €	655,532 €	néant	N/A	612,461 \$	N/A
Sino French Management	26,530 TWD	nc	40.00%	12,605 €	12,605 €	néant	5,755,324 TWD	478,264 TWD	33,413 €

TWD= dollar taiwanais

Date d'arrêté des exercices pour les sociétés françaises :

Edrasco / Wintici 31/12

SBM 31/03

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que capital	% détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus (brut)	Valeur d'inventaire des titres détenus (net)	Avances et obligations convertibles non remboursées	Chiffres d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	967,685 €	953,965 €	- €	-	-	N/A
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	258,414 €	147,964 €	- €	-	-	N/A

4.3.2 Comptes sociaux au 31 mars 2006

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF

	31/03/2006		30/09/2005	
	Montants bruts	Amort. & provisions	Montants nets	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations financières				
. Titres de participation	2 811 636	990 370	1 821 265	2 206 080
. Titres de l'activité de portefeuille	2 262 273	1 758 626	503 647	259 433
<i>dont . Titres</i>	2 093 894	1 758 626	335 268	185 268
. <i>Créances rattachées</i>	168 379	0	168 379	74 165
. Autres titres immobilisés	95 277	51 502	43 775	170 408
Total actif immobilisé	5 169 186	2 800 498	2 368 688	2 635 921
ACTIF CIRCULANT				
Autres créances	0		0	18 818
Créances fiscales	0		0	
Valeurs mobilières de placement	2 696 531		2 696 531	1 350 592
Disponibilités	387 131		387 131	122 649
Total actif circulant	3 083 663	0	3 083 663	1 492 059
Ecarts de conversion Actif	0		0	0
TOTAL GENERAL	8 252 849	2 800 498	5 452 350	4 127 980

PASSIF

	31/03/06	30/09/05
CAPITAUX PROPRES		
. Capital social	800,330	800,330
. Réserve légale	80,033	80,033
. Réserves indisponibles	398,369	398,369
. Report à nouveau	950,620	798,013
Résultat net de l'exercice	1,678,352	152,606
Total capitaux propres	3,907,704	2,229,351
PROVISIONS POUR RISQUES		
Autres provisions pour risques	1,179,437	1,460,867
DETTES		
Emprunts et dettes financières divers		
. Dettes financières	0	0
. Dettes sur immobilisations financières		
- titres à libérer	137,174	142,104
Dettes fiscales	171,086	234,877
Autres dettes	56,404	60,302
Total dettes	1,544,101	1,898,151
Ecarts de conversion Passif	545	479
TOTAL GENERAL	5,452,350	4,127,980

Engagements hors bilan, voir note 5.2.10

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

	31/03/2006 (6 mois)	30/09/2005 (12 mois)
CHARGES D'EXPLOITATION		
Honoraires prestataires de services	23,920	47,840
Honoraires CAC	12,120	14,950
Honoraires juridiques	9,762	15,085
Honoraires prestataires extérieurs		10,573
Honoraires traduction	1,700	4,551
Frais de gestion du titre Sofinnova	(585)	18,915
Frais d'actes et de publicité	330	272
Frais bancaires	479	922
Impôts, taxes et versements assimilés	66	52
Charges diverses de gestion	15	0
<i>Total des charges (I)</i>	47,808	113,160
A. Perte d'exploitation (I)	(47,808)	(113,160)
PRODUITS FINANCIERS		
Des titres de participation	1,478,441	837,557
Des titres de l'activité investissement *	0	44,086
Des créances	4,765	9,261
De la trésorerie	0	31,702
Reprise sur provisions	522,399	350,133
Autres produits financiers	29,106	1,886
<i>Total des produits (II)</i>	2,034,711	1,274,625
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	63,126	0
Dotations aux provisions	131,341	863,223
<i>Total des charges (III)</i>	194,467	863,223
B. Résultat financier (II-III)	1,840,244	411,402
C. Résultat courant avant impôt (A+B)	1,792,436	298,242
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital	468,530	0
Reprises de provisions	27,499	0
Autres produits exceptionnels	1,700	13,032
<i>Total des produits (IV)</i>	497,729	13,032
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	28,283
Sur opérations en capital	355,306	366
<i>Total des charges (V)</i>	355,306	28,649
D. Résultat exceptionnel (IV-V)	142,422	(15,617)
RESULTAT AVANT IMPOTS (C+D)	1,934,858	282,625
Impôt sur les sociétés	(256,506)	(130,019)
RESULTAT NET : BENEFICE/(PERTE)	1,678,352	152,606

* titres de l'activité de portefeuille et autres titres immobilisés

ANNEXE

5.1 Principes, règles et méthodes comptables

5.1.1 Principes comptables

Les comptes ont été établis suivant les conventions générales comptables applicables en France, dans le respect du principe de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et de l'indépendance des exercices comptables.

5.1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale du 15 décembre 2005, la date de clôture de l'exercice social de la Société a été changée du 30 septembre au 31 mars. Le présent exercice social comporte six mois d'activité, du 1er octobre 2005 au 31 mars 2006 alors que l'exercice précédent s'étalait sur une durée de 12 mois, soit du 1er octobre 2004 au 30 septembre 2005.

5.1.3 Méthodes d'évaluation appliquées

Les méthodes d'évaluation utilisées et détaillées ci-après sont conformes aux recommandations de Conseil National de la Comptabilité et de l'Ordre National de Experts-Comptables et Comptables Agréés.

Aucun changement n'est intervenu au cours de l'exercice écoulé dans les méthodes d'évaluation utilisées.

Immobilisations financières :

Elles sont composées par les titres de participations, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille et les autres titres immobilisés. Principe de comptabilisation : elles figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'achat ou leur valeur de souscription.

· Titres de participations

Méthode de calcul de la valeur nette comptable des titres de participation : si les valeurs estimatives déterminées à la clôture (voir paragraphe suivant) s'avèrent inférieures au prix d'acquisition ou leur valeur de souscription, une provision est constituée pour la différence.

Méthode de calcul de la valeur estimative des titres de participation : à la clôture de l'exercice, les titres de participation (fonds d'investissements français ou étrangers) sont valorisés sur la base de leur dernière valeur liquidative disponible. Pour les titres de participations libellés en devises étrangères, l'évaluation tient compte du taux de change à la date de clôture. Ces valeurs estimatives sont indiquées pour information en annexe des présents comptes annuels.

· Titres de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille sont évalués en fonction de la valeur de souscription retenue lors d'un dernier tour de financement, des perspectives d'évolution et des perspectives de liquidité des entités concernées.

· Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont valorisés à leur valeur d'utilité.

Valeurs mobilières de placement :

Elles figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. A la fin de l'exercice, la plus-value latente non comptabilisée s'élève à 49.646 euros.

5.2 Notes sur le bilan

5.2.1 Valeur estimative du portefeuille des titres de participation et des Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) et des créances rattachées

(en milliers d'euros)	Au 1er octobre 2005			Au 31 mars 2006		
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur estimative	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Décomposition de la valeur estimative						
Titres de participation	3,094	2,206	5,356	2,812	1,821	15,005
Titres de l'activité de portefeuille	2,258	259	259	2,262	504	504
Total	5,352	2,466	5,616	5,074	2,325	15,509

Les autres titres immobilisés sont constitués d'un prêt 1% logement d'une valeur nette de K€ 44 et de titres Easdaq totalement dépréciés.

5.2.2 Variation de la valeur des immobilisations financières

Mouvements de l'exercice (en €.000)	Titres participation	TIAP	Total	Total
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Valeur estimative</i>
Montant à l'ouverture de l'exercice (01/10/05)	2 206	259	2 466	5 616
Acquisitions/augmentations de l'exercice		5	5	5
Cession de l'exercice/remboursement de capital	-282		-282	-282
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille	-102	239	137	137
Autres variations de plus-value latente ⁽¹⁾				10 033
Montant net à la clôture (31/03/06)	1 821	504	2 325	15 509

⁽¹⁾ dont €K 9 625 concerne Sofinnova Capital II FCPR

5.2.3 Portefeuille des TIAP au 31 mars 2006

	Date 1er investissement	%détenu	Activité	Montant investi (en €)	VNC(en€)	Evaluation (en€)
SBM	05-83	16,80%	Chauffage par rayonnement infrarouge	741 074	185 268	185 268
Eirasco	03-87	15,27%	Fabrication et diffusion de matériels éducatifs préscolaires	1 245 724	150 000	150 000
Wintici	11-89	25,82%	Matériaux supraconducteurs	107 096	0	0
Totaux				2 093 894	335 268	335 268
Créance Eirasco				Fabrication et diffusion de matériels éducatifs préscolaires	141 375	141 375
Créance Eirasco intérêts				Fabrication et diffusion de matériels éducatifs préscolaires	27 005	27 005
Totaux				168 380	168 380	168 380
Total portefeuille titres & créances				2 262 274	503 648	503 648

5.2.4 Portefeuille des titres de participation au 31 mars 2006

	% détenu	Montants investis en €	Valeur Nette Comptable	Evaluation en devises	Evaluation en €
Sofinnova Capital II FCPR	13,06% ▼	0	0		12 774 904
Sofinnova Capital III FCPR	ns ▼	13 720	0		0
Sofinnova Capital IV FCPR	ns	30 000	30 000		30 000
Sofinnova Capital V FCPR	ns	68 600	68 600		68 600
Sudinnova	6,97%	855 365	855 365		1 058 883
Structures d'investissement françaises		967 685	953 965		13 932 387
Sofinnova Ventures II	14,95% ▼	70 201	24 527	\$29 715	24 527
CV Sofinnova Ventures Partners III	12,77% ▼	1 290 578	647 438	\$784 371	647 438
Sino French Capital	2,50% ▼	116 816	69 767	\$84 522	69 767
Structures d'investissement étrangères		1 477 595	741 731	898 608	741 731
Total des structures d'investissement		2 445 280	1 695 696		14 674 119
Sofinnova Management LP	▼ 25,00%	69 515	5 967	\$7,229	5 967
Sofinnova Management IV	▼ 20,00%	142 638	0	\$0	0
Sofinnova Management V LLC	▼ 3,2795%	75 164	40 563	\$49,142	40 563
Sofinnova Management VI	3,1650%	66 434	66 434	n/a	66 434
Sino French Management	40,00%	12 605	12 605	TWD.21,390,924	217 845
Sociétés de Gestion et structures d'intéressement		366 356	125 569		330 809
Total Général		2 811 636	1 821 265		15 004 928

avec \$: Dollar des Etats-Unis et TWD : Dollar Taiwanais

5.2.5 Investissements réalisés / investissements cédés et sortis de l'actif au cours de l'exercice de 6 mois clos le 31 mars 2006

Investissements réalisés
du 1er octobre 2005 au 31 mars 2006
(en euros)

Sociétés	% acquis	Montant investi
Aucun investissement réalisé sur la période		
TOTAL		0

Investissements cédés et sortis de l'actif
du 1er octobre 2005 au 31 mars 2006
(en euros)

Sociétés	Montant investi	Prix de vente	Plus ou moins values réalisées
TITRES DE PARTICIPATION			
Sofinnova Partners	228,674	289,179	60,505
TOTAL		289,179	60,505
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Sofaris	126,633	179,351	52,718
TOTAL		179,351	52,718
TOTAL		355,306	113,224

5.2.6 Echéancier des créances au 31 mars 2006

(en milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	De un à cinq ans
<u>De l'actif immobilisé</u>			
Créances rattachées aux TIAP	168	0	168
Prêts	44	0	44
<u>De l'actif circulant</u>			
Autres créances	0	0	0

5.2.7 Capitaux propres

Le capital social est fixé à 800.330 euros. Il est divisé en 758.225 actions ordinaires de 1 euro chacune de valeur nominale et en 2.807 actions de catégorie B de 15 euros chacune de valeur nominale. Les droits à dividende prioritaire attachés aux actions B sont éteints depuis le 31 décembre 2003.

Depuis le 1er janvier 2004, les actions A et les actions B ont ainsi les mêmes droits par action dans les bénéfices de la société. Néanmoins, les actions B conservent un droit prioritaire relatif au remboursement de leur valeur nominale par rapport aux actions A conformément à l'article 23 des statuts.

Le tableau de variation des capitaux sur l'exercice de 6 mois clos le 31 mars 2006 est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 01/10/05	Affectation du résultat 2005	Capitaux propres au 31/03/06
Capital Social	800		800
Réserve légale	80		80
Réserves indisponibles	398		398
Report à nouveau	798	153	951
Résultat	153		1,678
Total	2,229	153	3,908

5.2.8 Provision pour risques

Le tableau ci-après synthétise les mouvements intervenus sur la provision pour risques et charges au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006 :

En €.000	30/09/05	Utilisation	Dotations/(Rep rise)	31/03/06
Provision pour risques (Sof. Mgt IV)	926	0	3	930
Provision pour risques (Sof. Mgt LP)	506	0	-257	249
<i>Sous-total provision pour risques</i>	1,432	0	-254	1,179
Provision pour impôt	28	0	-27	0
Total	1,461	0	-281	1,179

Outre la provision pour impôt, la provision pour risques est destinée à couvrir les demandes de restitution de « carried interest » perçu en trop des entités Sofinnova Management IV et Sofinnova Management LP.

· Provision pour risques

Au 31 mars 2006, le montant de « carried interest » que Sofinnova S.A. pourrait être conduit à reverser à Sofinnova Management IV est estimé à 929.558 euros (\$1.126.159) contre 926.451 euros (\$ 1.115.632) au 30 septembre 2005. La provision a donc été ajustée pour la différence, soit 3.107 euros.

Sofinnova S.A. avait constitué au 30 septembre 2005 une provision pour risques de 506.133 euros (\$ 609.486) au titre de sa participation dans Sofinnova Management LP, structure par laquelle transite l'intéressement de CV Sofinnova Ventures Partners III. Au 31 mars 2006, cette provision a été réduite à 249.095 euros (\$301.728) en vertu, entre autre, d'un nouvel accord passé avec les investisseurs de CV Sofinnova Ventures Partners III courant 2006 et selon lequel ces derniers ont accepté de réduire de moitié le montant à restituer par Sofinnova Management LP.

· Provision pour impôts

Enfin, Sofinnova S.A. a fait l'objet début 2005 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002 et 2003 lequel s'est conclu par trois chefs de redressement. L'affaire a été portée devant la Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires qui s'est déclarée incompétente concernant un des trois chefs de redressements, a confirmé la position de l'administration eu égard au deuxième chef de redressement et a partiellement donné satisfaction à la Société concernant le troisième point relatif à la déductibilité d'une provision sur titres.

Bien que les reports déficitaires subsistant au 31 mars 2006 soient suffisants pour couvrir l'impact des redressements contestés, la direction de la société a confirmé sa volonté de poursuivre ce contentieux. Une réclamation contentieuse a récemment été adressée à la Direction générale des Impôts.

5.2.9 Echéanciers des dettes au 31 mars 2006

(en milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	De un à cinq ans
<u>Dettes financières diverses</u>	0	0	0
Dettes sur immobilisations financières			
Sofinnova Capital IV FCPR	9	9	0
Sofinnova Capital V FCPR	62	20	42
Sofinnova Management VI FCPR	66	0	66
Dettes fiscales	171	171	0
<u>Autres dettes</u>			
Charges à payer	45	45	0
Autres dettes diverses	11	11	0

5.2.10 Engagements hors-bilan

5.2.10.1 Engagements donnés

Les engagements de restitutions donnés au titre du claw-back de Sofinnova Management LP et de Sofinnova Management IV LLC et qui correspondent au montant maximal qui pourrait être demandé à Sofinnova S.A. et non intégré à la provision pour risques se ventilent comme suit :

	Au 31 mars 2006		Au 30 septembre 2005	
Sofinnova Management LP	\$114,453	94,472 €	\$220,849	183,399 €
Sofinnova Management IV LLC	\$375,483	309,932 €	\$385,966	320,517 €
	\$489,936	404,405 €	\$606,815	503,916 €

5.2.10.2 Engagements reçus

Dans l'hypothèse où le claw-back serait appelé par le fonds Sofinnova Ventures III pour son montant maximum théorique, tel que pris en compte dans les engagements donnés ci-dessus, Sofinnova S.A., en tant qu'investisseur du fonds CV Sofinnova Ventures III recevrait sa quote part du montant ainsi restitué, à savoir \$59.073 soit 48.760 euros. Ces montants étaient de respectivement \$113.986 et 94.657 euros au 30 septembre 2005.

5.3 Notes sur le compte de résultat

5.3.1 Résultat financier

Il est principalement constitué :

- des revenus sur titres de participation et titres de l'activité de portefeuille (dividendes, intérêts...),
- des produits de cessions des placements de trésorerie,
- des dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres en portefeuille.

5.3.2 Résultat exceptionnel

Il est principalement constitué de produits sur exercices antérieurs et de la cession des titres Sofinnova Partners S.A. et Sofaris générant respectivement une plus-value de 60.505 euros et 52.718 euros

5.3.3 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Résultat avant impôt			Impôt dû	Résultat net
Courant	LT	1,792,436	-247,430	1,545,006
Exceptionnel	LT	142,422	-9,076	133,346
Total		1,934,858	-256,506	1,678,352

5.4 Tableau des filiales et participations

A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que capital	% détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus (brut)	Valeur d'inventaire des titres détenus (net)	Avances non remboursées (nettes)	Chiffres d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes/plus values encaissés au cours de l'exercice
Filiales (détenues à + de 50%) Néant									
Participations (10% à 50% du capital détenu)									
Sociétés françaises (en euros)									
Edrasco	5,211,622 €	- 3,800,302 €	15.27%	1,245,724 €	150,000 €	168,380 €	44,864 €	- 131,768 €	18,820 €
SBM	2,170,000 €	788,768 €	16.80%	741,074 €	185,268 €	néant	5,702,753 €	164,545 €	- €
Wintici	10,000 €	22,275 €	25.82%	107,096 €	- €	néant	- €	- 58,241 €	- €
Sofinnova Capital II	47,259,195 €	35,528,714 €	13.06%	- €	- €	néant	N/A	- 300,333 €	1,478,441 €
Sociétés étrangères	en US\$ ou TWD	en US\$ ou TWD		en €	en €		en US\$ ou TWD	en US\$ ou TWD	en €
Sofinnova Management LP	\$313,131	nc	25.00%	69,515 €	5,967 €	néant	N/A	- 153,116 \$	N/A
Sofinnova Management IV	\$313,131	nc	20.00%	142,638 €	- €	néant	N/A	- 77,495 \$	N/A
Sofinnova Ventures II CV Sofinnova Ventures	\$1,410,000	nc	14.95%	70,201 €	24,527 €	néant	N/A	291,638 \$	N/A
Partners III	\$31,000,000	nc	12.77%	1,290,578 €	647,438 €	néant	N/A	- 612,461 \$	N/A
Sino French Management	26,530 TWD	nc	40.00%	12,605 €	12,605 €	néant	5,755,324 TWD	478,264 TWD	N/A

TWD : Dollar Taiwanais

Date d'arrêt des exercices pour les sociétés françaises :

Edrasco / Wintici 31/12

SBM 31/03

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que capital	% détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus (brut)	Valeur d'inventaire des titres détenus (net)	Avances et obligations convertibles non remboursées	Chiffres d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	1,019,187 €	953,965 €	- €	-	-	N/A
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	258,414 €	176,764 €	- €	-	-	N/A

La société n'a pas d'engagement à l'exception de ceux déjà détaillés en section 5.2.10 de la présente annexe.

6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	31-Dec-02	30-Sep-03	30-Sep-04	30-Sep-05	31-Mar-06
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euro)	800	800	800	800	800
Nombre d'actions ordinaires émises	758,225	758,225	758,225	758,225	758,225
Valeur nominale de l'action ordinaire	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Nombre d'actions prioritaires "B" émises	2,807	2,807	2,807	2,807	2,807
Valeur nominale de l'action	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
Opérations et résultats de l'exercice (milliers d'€)					
Résultat avant impôt, amort. et provisions	4,429	(839)	(287)	795	1,516
Impôt sur les bénéfices	1,400	121	9	130	257
Bénéfice après impôt, amort. et provisions	3,887	579	(449)	153	1,678
Montant des bénéfices distribués	0	3,221	0	0	0
Résultats par action					
Résultat après impôt avant amort. et provisions	3.98 €	(1.26€)	(0.39€)	1.22 €	1.66 €
Résultat après impôt, amort. et provisions	5.11 €	0.76 €	(0.59€)	0.20 €	2.21 €
Dividende versé à chaque action ordinaire	- €	3.26 €	- €	- €	- €
Dividende versé à chaque action "B"	- €	102.04 €	- €	- €	- €
Personnel					
Effectif moyen des salariés	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Montant versé au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

4.3.3 Comptes sociaux au 30 septembre 2005

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF	30/09/2005		30/09/2004	
	Montants bruts	Amort. & provisions bruts	Montants nets	
	Montants bruts		Montants nets	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations financières				
. Titres de participation	3,094,128	888,048	2,206,080	1,779,370
. Titres de l'activité de portefeuille	2,257,508	1,998,075	259,433	364,231
<i>dont . Titres</i>	2,093,894	1,908,626	185,268	222,856
. <i>Créances rattachées</i>	163,614	89,449	74,165	141,375
. Autres titres immobilisés	221,910	51,502	170,408	170,408
Total actif immobilisé	5,573,546	2,937,625	2,635,921	2,314,009
ACTIF CIRCULANT				
Autres créances	18,818		18,818	94,627
Créances fiscales				42,840
Valeurs mobilières de placement	1,350,592		1,350,592	2,018,601
Disponibilités	122,649		122,649	21,045
Total actif circulant	1,492,059	0	1,492,059	2,177,113
Ecarts de conversion Actif	0		0	0
TOTAL GENERAL	7,065,605	2,937,625	4,127,980	4,491,122

PASSIF

	30/09/2005	30/09/2004
CAPITAUX PROPRES		
. Capital social	800,330	800,330
. Réserve légale	80,033	80,033
. Réserves indisponibles	398,369	398,369
. Report à nouveau	798,013	1,247,264
Résultat net de l'exercice	152,606	-449,252
Total capitaux propres	2,229,351	2,076,744
PROVISIONS POUR RISQUES		
Autres provisions pour risques	1,460,867	886,355
DETTES		
Emprunts et dettes financières divers		
. Dettes financières	0	1,335,424
. Dettes sur immobilisations financières		
- titres à libérer	142,104	15,000
Dettes fiscales	234,877	105,608
Autres dettes	60,302	71,991
Total dettes	1,898,151	2,414,378
Ecart de conversion Passif	479	
TOTAL GENERAL	4,127,980	4,491,122

COMPTE DE RESULTAT
(en euros)

	30/09/05 (12 mois)	30/09/04 (12 mois)
CHARGES D'EXPLOITATION		
Honoraires prestataires de services	47,840	47,840
Honoraires CAC	14,950	7,176
Honoraires juridiques	15,085	389
Honoraires prestataires extérieurs	10,573	9,480
Honoraires traduction	4,551	1,977
Frais de gestion du titre Sofinnova	18,915	23,280
Frais d'actes et de publicité	272	787
Frais bancaires	922	320
Impôts, taxes et versements assimilés	52	52
Charges diverses de gestion	0	0
<i>Total des charges (I)</i>	113,160	91,301
A. Perte d'exploitation (I)	(113,160)	(91,301.00)
PRODUITS FINANCIERS		
Des titres de participation	837,557	24,845
Des titres de l'activité investissement *	44,086	43,756
Des créances	9,261	0
De la trésorerie	31,702	54,759
Reprise sur provisions	350,133	7,084
Autres produits financiers	1,886	9,221
<i>Total des produits (II)</i>	1,274,625	139,665
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	0	56,031
Dotation aux provisions	863,223	544,143
<i>Total des charges (III)</i>	863,223	600,174
B. Résultat financier (II-III)	411,402	(460,509)
C. Résultat courant avant impôt (A+B)	298,242	(551,810)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital	0	112,063
Reprises de provisions	0	384,495
Autres produits exceptionnels	13,032	0
<i>Total des produits (IV)</i>	13,032	496,558
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	28,283	0
Sur opérations en capital	366	384,607
<i>Total des charges (V)</i>	28,649	384,607
D. Résultat exceptionnel (IV-V)	(15,617)	111,951
RESULTAT AVANT IMPOTS (C+D)	282,625	(439,859)
Impôt sur les sociétés	(130,019)	(9,393)
RESULTAT NET : BENEFICE/(PERTE)	152,606	(449,252)

* titres de l'activité de portefeuille et autres titres immobilisés

ANNEXE

5.1 Principes, règles et méthodes comptables

5.1.1 Principes comptables

Les comptes sont établis suivant les conventions générales comptables applicables en France, dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices.

5.1.2 Méthodes d'évaluation appliquées

Immobilisations financières :

Elles sont composées par les titres de participations, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille et les autres titres immobilisés. Elles figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'achat ou leur valeur de souscription.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation (fonds d'investissements français ou étrangers) sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative disponible. Pour les titres de participations libellés en devises étrangères, l'évaluation tient compte du taux de change à la date de clôture.

Les titres de l'activité de portefeuille sont évalués en fonction de la valeur de souscription retenue lors d'un dernier tour de financement, des perspectives d'évolution et des perspectives de liquidité des entités concernées.

Les autres titres immobilisés sont quant à eux valorisés à leur valeur d'utilité.

Dans tous les cas, si la valeur ainsi déterminée à la clôture s'avère inférieure au prix d'acquisition, une provision est constituée pour la différence.

Valeurs mobilières de placement :

Elles figurent à l'actif du bilan à leur coût d'achat. A la fin de l'exercice, elles sont évaluées sur la base de leur cours de clôture.

5.2 Notes sur le bilan

5.2.1 Valeur estimative du portefeuille des titres de participation et des Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) et des créances rattachées

(en milliers d'euros)	au 1er octobre 2004			au 30 septembre 2005		
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur estimative	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Titres de participation	2,827	1,779	6,268	3,094	2,206	5,356
Titres de l'activité de portefeuille	2,236	364	364	2,258	259	259
Total	5,063	2,143	6,632	5,352	2,465	5,615

Les autres titres immobilisés sont principalement constitués d'un prêt 1% logement ainsi que d'une participation sur la Sofaris pour des montants respectifs en valeur nette de K€44 et de K€126.

5.2.2 Variation de la valeur des immobilisations financières

Mouvements de l'exercice (en €.000)	Titres participation <i>Valeur nette comptable</i>	TIAP <i>Valeur nette comptable</i>	Total <i>Valeur nette comptable</i>	Total <i>Valeur estimative</i>
Montant à l'ouverture de l'exercice (30/09/04)	1,779	364	2,143	6,632
Acquisitions de l'exercice	291	22	313	66
Cession de l'exercice (en prix de vente)	-232	-24	-256	
Sortie de la VNC relative aux cessions	208	24	232	
Reprise de provisions sur titres cédés				
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille	160	-127	33	
Autres variations de plus-value latente				-1,083
Montant net à la clôture (30/09/05)	2,206	259	2,465	5,615

5.2.3 Portefeuille des TIAP au 30 septembre 2005

	Date 1er investissement	% détenu	Activité	Montant investi (en €)	VNC et évaluation (en €)
SBM	05-83	16.80%	Chauffage par rayonnement infrarouge	741,073.73	185,268.00
Edrasco	03-87	15.27%	Fabrication et diffusion de matériels éducatifs préscolaires	1,245,723.87	0.00
Wintici	11-89	25.82%	Valorisation d'une nouvelle technologie de matériaux supracon	107,096.43	0.00
Totaux				2,093,894.03	185,268.00
Créance Edrasco			Fabrication et diffusion de matériels éducatifs préscolaires	141,375.00	74,165.33
Créance Edrasco intérêts			Fabrication et diffusion de matériels éducatifs préscolaires	22,239.45	0.00
Totaux				163,614.45	74,165.33
Total portefeuille titres & créances				2,257,508.48	259,433.33

5.2.4 Portefeuille des titres de participation au 30 septembre 2005

	% détenu	Montants investis en €	Valeur Nette Comptable	Evaluation en USD	Evaluation en €
Sofinnova Capital II FCPR	13.06%	0.15	0.15		3,150,050.00
Sudinnova	6.97%	855,364.53	855,364.53		855,364.53
Fonds français		855,364.68	855,364.68		4,005,414.53
Sofinnova Ventures II	14.95%	124,019.94	76,527.15	\$92,154	76,527.15
CV Sofinnova Ventures Partners III	12.77%	1,290,577.50	773,413.62	\$931,345	773,413.62
Sino French Capital	2.50%	116,815.81	45,673.48	\$55,000	45,673.48
Fonds étrangers		1,531,413.25	895,614.25	1,078,499	895,614.25
Total des Fonds		2,386,777.93	1,750,978.93		4,901,028.78
Sofinnova Capital III FCPR	ns	13,720.41	0.00		0.00
Sofinnova Capital IV FCPR	ns	30,000.00	30,000.00		30,000.00
Sofinnova Capital V FCPR	ns	68,600.00	68,600.00		68,600.00
Sofinnova Management LP	25.00%	69,514.95	6,215.74	\$7,485	6,215.74
Sofinnova Management IV	20.00%	142,637.94	0.00	\$0	0.00
Sofinnova Management V LLC	3.2795%	75,163.79	42,572.76	\$51,266	42,572.76
Sofinnova Management VI	3.1370%	66,434.15	66,434.15	\$80,000	66,434.15
Sofinnova Partners	14.16%	228,673.68	228,673.68		228,673.68
Sino French Management	40.00%	12,604.90	12,604.90		12,604.90
Sociétés de Gestion/Structure d'intéressement		707,349.82	455,101.23		455,101.23
Total Général		3,094,127.75	2,206,080.16		5,356,130.01

5.2.5 Investissements réalisés / investissements cédés et sortis de l'actif au cours de l'exercice 2005

Investissements réalisés du 1er octobre 2004 au 30 septembre 2005 (en euros)

Sociétés	% acquis	Montant investi
TITRES DE PARTICIPATION		
Sofinnova Capital III FCPR	ns	13,720.41
Sofinnova Capital V FCPR	ns	68,600.00
Sofinnova Management IV	20.00%	142,637.94
Sofinnova Management VI	3.75%	66,434.15
TOTAL		291,392.50

Investissements cédés et sortis de l'actif du 1er octobre 2004 au 30 septembre 2005 (en euros)

Sociétés	Montant investi	Distribution de PV ou Prix de vente	Plus ou moins values réalisées
TITRES DE PARTICIPATION			
Sofinnova Capital FCPR (liquidation)	0.15	208,848.11	208,847.96
TOTAL	0.15	208,848.11	208,847.96
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE			
A D B société civile (liquidation)	365.88	0.00	(365.88)
TOTAL	365.88		(365.88)

5.2.6 Echancier des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut au 30/09/2005	A un an au plus	De un à cinq ans
<u>De l'actif immobilisé</u>			
Créances rattachées aux TIAP	164	0	164
Prêts	44	0	44
<u>De l'actif circulant</u>			
Autres créances	19	19	0
Total	226	19	207

Le montant des produits à recevoir s'élève à K€ 19.

5.2.7 Capitaux propres

Le capital social est fixé à 800 330 euros. Il est divisé en 758 225 actions ordinaires de 1 euro chacune de valeur nominale et en 2 807 actions de catégorie B de 15 euros chacune de valeur nominale. Les droits particuliers attachés aux actions B sont éteints depuis le 31 décembre 2003. Depuis le 1er janvier 2004, les actions A et les actions B ont ainsi les mêmes droits par action dans les bénéfices de la société.

Le tableau de variation des capitaux sur l'exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2005 est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 30/09/04	Affectation du résultat 2004	Capitaux propres au 30/09/05
Capital Social	800		800
Réserve légale	80		80
Réerves indisponibles	398		398
Report à nouveau	1,247	-449	798
Résultat	-449		152
Total	2,077	-449	2,229

5.2.8 Provision pour risques

Le tableau ci-après synthétise les mouvements intervenus sur la provision pour risques et charges au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2005 :

En €.000	30/09/04	Utilisation	Dotation/(Reprise)	30/09/05
Provision pour risques (Sof. Mgt IV)	886		40	926
Provision pour risques (Sof. Mgt LP)			506	506
Provision pour impôt			28	28
Total	886		575	1,461

Depuis le 31 décembre 2002, une provision pour risques est constituée. Elle est destinée à couvrir un risque sur les parts de carried interest qui étaient détenues indirectement dans le Fonds Sofinnova Ventures IV en vertu du protocole du 27 mai 1997 modifié le 26 juillet 2000. Ces parts de carried interest ont été transférées début 2005 à Sofinnova S.A. qui les détient dorénavant directement.

Au 30 septembre 2005, le montant trop perçu de carried interest que Sofinnova S.A. pourrait être amené à reverser à Sofinnova Management IV est de 926 451 euros (1 115 632 USD) contre 886 355 euros au 30 septembre 2004. Une dotation complémentaire à la provision a donc été effectuée au 30 septembre 2005 pour un montant de 40 096 euros.

Sofinnova S.A. a constitué au 30 septembre 2005 une provision pour risque à hauteur de 506133 € concernant sa participation dans Sofinnova Management LP, structure par laquelle transite l'intéressement de CV Sofinnova Ventures Partners III. Tout comme Sofinnova Management IV, ce montant correspond à un trop perçu de carried interest que Sofinnova S.A. pourrait être amené à reverser.

Enfin, Sofinnova S.A. a fait l'objet début 2005 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2002 et 2003 et qui s'est traduit par une notification de redressement. Bien que la société conteste les redressements notifiés et que la procédure fasse l'objet d'un recours, la société a décidé de doter une provision d'un montant de 28 282 € destinée à couvrir l'intégralité des redressements proposés par l'administration fiscale.

5.2.9 Engagements hors-bilan

5.2.9.1 Engagements donnés

Les engagements de restitutions donnés au titre du claw-back de Sofinnova Management LP et de Sofinnova Management IV LLC et qui correspondent au montant maximal qui pourrait être demandé à Sofinnova S.A. et non intégré à la provision pour risques se ventilent comme suit :

Sofinnova Management LP	\$220,849	183,399 €
Sofinnova Management IV LLC	\$385,966	320,517 €
Total engagement donnés	\$606,815	503,916 €

5.2.9.2 Engagements reçus

Dans l'hypothèse où le claw-back serait appelé par le fonds Sofinnova Ventures III pour son montant maximum théorique, tel que pris en compte dans les engagements donnés ci-dessus, Sofinnova S.A., en tant qu'investisseur du fonds CV Sofinnova Ventures III recevrait sa quote part du montant ainsi restitué, à savoir \$113 986 soit 94 657 euros.

5.2.10 Echéanciers des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut au 30/09/2005	A un an au plus	De un à cinq ans
<u>Dettes financières diverses</u>	0	0	0
<u>Dettes sur immobilisations financières</u>			
Sofinnova Capital IV FCPR	11	0	11
Sofinnova Capital V FCPR	65	0	65
Sofinnova Capital VI FCPR	66	0	66
<u>Dettes fiscales</u>	235	235	0
<u>Autres dettes</u>			
Charges à payer	49	49	0
Autres dettes diverses	11	11	0
Total	437	295	142

5.3 Notes sur le compte de résultat

5.3.1 Résultat financier

Il est principalement constitué :

- des revenus sur titres de participation et titres de l'activité de portefeuille (dividendes, intérêts...),
- des produits de cessions des placements de trésorerie,
- des dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres en portefeuille.

5.3.2 Résultat exceptionnel

Il est principalement constitué de produits sur exercices antérieurs.

5.4 Tableau des filiales et participations

A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que capital	% détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus (brut)	Valeur d'inventaire des titres détenus (net)	Avances non remboursées (nettes)	Chiffres d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Filiales (détenues à + de 50%)									
Néant									
Participations (10% à 50% du capital détenu)									
<u>Sociétés françaises (en euros)</u>									
Edrasco	5,211,622 €	- 3,668,533 €	15.27%	1,245,724 €	- €	163,614 €	ns	157,074 €	- €
SBM	2,170,000 €	736,223 €	16.80%	741,074 €	185,268 €	néant	5,202,177 €	80,357 €	23,523 €
Sofinnova Partners	1,864,000 €	2,516,826 €	14.16%	228,674 €	228,674 €	néant	N/A	N/A	15,675 €
Wintici	10,000 €	81,516 €	25.82%	107,096 €	- €	néant	ns	N/A	- €
Sofinnova Capital II	38,000,000 €	18,930,581 €	13.06%	- €	3,150,050 €	néant	N/A	N/A	- €
<u>Sociétés étrangères</u>									
	en US\$	en US\$		en €	en €				en €
Sofinnova Management LP	\$313,131	nc	25.00%	69,515 €	9,957 €	néant	N/A	N/A	0 €
Sofinnova Management IV	\$313,131	nc	20.00%	142,638 €	- €	néant	N/A	N/A	0 €
Sofinnova Ventures II	\$1,410,000	nc	14.95%	124,020 €	76,527 €	néant	N/A	N/A	0 €
CV Sofinnova Ventures Partners III	\$31,000,000	nc	12.77%	1,290,578 €	512,183 €	néant	N/A	N/A	0 €
Sino French Management	26,530 TWD	nc	40.00%	12,605 €	12,605 €	néant	N/A	N/A	0 €

TWD : Dollar Taïwanais

Date d'arrêt des exercices pour les sociétés françaises :

Edrasco / Sofinnova Partner

31/12

SBM

31/03

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que capital	% détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus (brut)	Valeur d'inventaire des titres détenus (net)	Avances et obligations convertibles non remboursées	Chiffres d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	1,094,318 €	920,534 €	- €	-	-	1,745 €
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	243,481 €	154,679 €	- €	-	-	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1 Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	31/12/2001	31/12/2002	30/09/2003	30/09/2004	30/09/2005
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euro)	800	800	800	800	800
Nombre d'actions ordinaires émises	758,225	758,225	758,225	758,225	758,225
Valeur nominale de l'action ordinaire	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Nombre d'actions prioritaires "B" émises	2,807	2,807	2,807	2,807	2,807
Valeur nominale de l'action	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
Opérations et résultats de l'exercice (milliers d'€)					
Résultat avant impôt, amort. et provisions	14,578	4,429	(839)	(287)	795
Impôt sur les bénéfices	2,671	1,400	121	9	130
Bénéfice après impôt, amort. et provisions	12,306	3,887	579	(449)	153
Montant des bénéfices distribués	12,347	0	3,221	0	0
Résultats par action					
Résultat après impôt avant amort. et provisions	15.65 €	3.98 €	(1.26€)	(0.39€)	1.22 €
Résultat après impôt, amort. et provisions	16.17 €	5.11 €	0.76 €	(0.59€)	0.20 €
Dividende versé à chaque action ordinaire	14.57 €	- €	3.26 €	- €	- €
Dividende versé à chaque action "B"	14.57 €	- €	102.04 €	- €	- €
Personnel					
Effectif moyen des salariés	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Montant versé au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

4.4 Vérification des informations financières historiques

4.4.1 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires au 30 septembre 2006

SOFINNOVA, S.A.

Rapport du Commissaire aux Comptes

Sur les comptes de la période de douze mois arrêtée le 30 Septembre 2006

MM. les Actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée, je vous présente mon rapport relatif à la période de douze mois arrêtée le 30 Septembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes de la société SOFINNOVA, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes de la société SOFINNOVA, S.A ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes de la société SOFINNOVA, S.A sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de la période de douze mois arrêtée au 30 Septembre 2006, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à cette date.

II. - Justification de mes appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je précise que celles-ci ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux immobilisations financières, ainsi que sur l'existence et l'évaluation des lignes composant le portefeuille.

S'agissant de la valorisation des titres non cotés, je me suis notamment assuré, d'une part, de la conformité des méthodes d'évaluation décrites au paragraphe 2.1.2. de l'annexe avec la politique d'évaluation des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité du portefeuille et, d'autre part, de l'existence d'une documentation suffisante quant à l'organisation et au suivi de l'activité de la Société.

Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation de ces titres, étant rappelé, cependant, que la valeur estimative peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

III. – Vérifications et information spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues, le cas échéant, dans le cadre d'un arrêté intermédiaire.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents relatifs à la situation financière et aux comptes de la période de douze mois arrêtée au 30 Septembre 2006.

Paris, le 21 Novembre 2006



A. WERNERT

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

4.4.2 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 mars 2006

SOFINNOVA, S.A.

Rapport du Commissaire

Sur les Comptes de l'Exercice de six mois clos le 31 Mars 2006

MM. les Actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice de six mois clos le 31 Mars 2006 sur :

- le contrôle des comptes de la société SOFINNOVA, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes de la société SOFINNOVA, S.A ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes de la société SOFINNOVA, S.A sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II - Justification de mes appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je précise que celles-ci ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux immobilisations financières, ainsi que sur l'existence et l'évaluation des lignes composant le portefeuille.

S'agissant de la valorisation des titres non cotés, je me suis notamment assuré, d'une part, de la conformité des méthodes d'évaluation décrites au paragraphe 2.1.3. de l'annexe avec la politique d'évaluation des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité du portefeuille et, d'autre part, de l'existence d'une documentation suffisante quant à l'organisation et au suivi de l'activité de la Société.

Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation de ces titres, étant rappelé, cependant, que la valeur estimative peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

III. – Vérifications et information spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 12 Septembre 2006



A. WERNERT

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

4.4.3 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2005



SOFINNOVA, S.A.

Rapport Général du Commissaire

Sur les Comptes de l'Exercice clos le 30 Septembre 2005

MM. les Actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 Septembre 2005 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOFINNOVA, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes,

I. - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. - Justification de mes appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je précise que celles-ci ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux immobilisations financières, ainsi que sur l'existence et l'évaluation des lignes composant le portefeuille.

S'agissant de la valorisation des titres non cotés, je me suis notamment assuré, d'une part, de la conformité des méthodes d'évaluation décrites au paragraphe 5.1.2. de l'annexe avec la politique d'évaluation des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité du portefeuille et, d'autre part, de l'existence d'une documentation suffisante quant à l'organisation et au suivi de l'activité de la Société.

LE 2005

Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation de ces titres, étant rappelé, cependant, que la valeur estimative peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

III. – Vérifications et information spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 28 Novembre 2005



A. WERNERT

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

4.5 Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

4.5.1 Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (Exercice clos le 31 mars 2006)

SOFINNOVA, S.A.

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes

Etabli en application de l'Article L. 225-40 du Code de Commerce

Exercice de six mois clos le 31 Mars 2006

MM. les Actionnaires,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Je vous informe qu'il nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice et visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 Mars 1967, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice après une mise à jour dûment autorisée.

L - Contrat de prestations de services avec la société SOFINNOVA PARTNERS, S.A.

Votre Conseil du 16 Novembre 2004 avait donné son autorisation pour la signature d'un contrat de prestations de services avec la société SOFINNOVA PARTNERS, S.A., pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2004. Le renouvellement de cette convention est intervenu le 15 Décembre 2005 et a été autorisé par le Conseil d'Administration du 28 Novembre 2005. Ce contrat porte sur le suivi juridique, comptable et fiscal de votre Société et la rémunération correspondante pour l'exercice écoulé de six mois a été fixée à 20.000 € hors taxes.

Personnes concernées : Madame Monique Sautier, Directeur Général et Monsieur Jean-Bernard Schmidt, Administrateur.

II. – Protocole du 26 juillet 2000 avec SOFINNOVA PARTNERS S.A. et la société civile des Partenaires de SOFINNOVA PARTNERS.

Selon les termes de ce protocole, votre Société s'était engagée à céder les actions qu'elle détenait dans le capital de Sofinnova Partners à la société civile des Partenaires de Sofinnova Partners au prix global de 289.179 euros. Lors du Conseil d'Administration du 28 Novembre 2005, il été convenu que Sofinnova Partners se substituerait à la société civile des Partenaires de Sofinnova Partners en rachetant ces actions et en procédant à une réduction de son capital à due concurrence. Ce rachat aura permis de dégager une plus value de 60.505 euros.

Personnes concernées : Madame Monique Sainier, Directeur Général et Monsieur Jean-Bernard Schmidt, Administrateur

Paris, le 12 Septembre 2006



A. WERNERT

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

4.5.2 Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (Exercice clos le 30 septembre 2005)



SOFINNOVA, S.A.

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes

Établi en application de l'Article L. 225-40 du Code de Commerce

Exercice clos le 30 Septembre 2005

MM. les Actionnaires,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice :

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, j'ai été avisé des conventions qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de la part de votre Conseil d'Administration.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. - Contrat de prestations de services avec la société SOFINNOVA PARTNERS, S.A.

Votre Conseil du 16 Novembre 2004 a donné son autorisation pour la signature d'un contrat de prestations de services avec la société SOFINNOVA PARTNERS, S.A., pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2004. Ce contrat porte sur le suivi juridique, comptable et fiscal de votre Société et a fixé la rémunération annuelle correspondante à 40.000 € hors taxes.

Personnes concernées : Madame Monique Saulnier, Directeur Général et Monsieur Jean-Bernard Schmidt, Administrateur.

II. - Contrat de prestations de services avec la société SOFINNOVA PARTNERS, S.A.

Votre Conseil du 16 Novembre 2004 a donné son autorisation pour la signature d'un contrat de prestations de services avec la société anonyme FIME, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Novembre 2004. Ce contrat porte sur le suivi du portefeuille de votre Société avec pour objectif la liquidation ou la cession de certaines lignes ainsi que le suivi des relations avec la SOFARIS et la recherche d'opportunités pour parvenir à céder la participation que détient votre Société dans cette entité. La rémunération correspondante a été fixée à 800 euros hors taxes par jour d'intervention avec un plafond d'intervention de 10 jours sur l'année.

Administrateur concerné : Monsieur Jean Salm.

Paris, le 28 Novembre 2005

A. WERNERT

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

VI - ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et de l'instruction 2006-07 dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire initiée par la société Sofinnova Partners S.A. et visant les actions de la société Sofinnova S.A.. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monique Saulnier
Directeur Général

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
PORTANT SUR LES ACTIONS EMISES PAR LA SOCIETE
Sofinnova S.A.**

INITIEE PAR LA SOCIETE
Sofinnova Partners S.A.

conseillée par



présentée par

PETERCAM

Autres informations concernant la société Sofinnova Partners S.A.



Le présent document relatif aux autres informations de la société Sofinnova Partners S.A. a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 mars 2007 conformément à l'article 231-28 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Sofinnova Partners S.A. et de l'établissement présentateur.

La présent document est disponible sur les site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sans frais auprès de :

- **PETERCAM** : 8, place Vendôme – 75001 Paris
- **GLOBAL EQUITIES** : 23, rue Balzac – 75008 Paris
- **Sofinnova Partners S.A.** : 17, rue de Surène – 75008 Paris

SOMMAIRE

I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT SOFINNOVA PARTNERS S.A.	3
1.1 Dénomination	3
1.2 Siège social	3
1.3 Forme juridique	3
1.4 Registre du commerce et des sociétés	3
1.5 Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques	3
1.6 Durée de la Société	3
1.7 Exercice social	3
1.8 Objet social	3
II - RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL	4
2.1 Capital social	4
2.2 Répartition du capital	4
III - ADMINISTRATION – DIRECTION – CONTROLE	5
3.1 Administration	5
3.2 Direction	5
3.3 Commissaires aux Comptes	5
IV - ACTIVITE ET RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	6
4.1 Informations financières historiques	6
4.2 Vérification des informations financières historiques	6
V - FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	6
VI - ATTESTATION DE LA SOCIETE RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT	6

I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT SOFINNOVA PARTNERS S.A.

1.1 Dénomination

La dénomination de la société est : Sofinnova Partners S.A.

1.2 Siège social

Siège social : 17, rue de Surène – 75008 PARIS

1.3 Forme juridique

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1 600 000 euros.

1.4 Registre du commerce et des sociétés

La société est identifiée au RCS de PARIS sous le n° B 413 388 596

1.5 Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques

Au siège social de la Société.

1.6 Durée de la Société

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

1.7 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

1.8 Objet social

La Société a pour objet :

La gestion de portefeuilles individuels ou collectifs pour le compte de tiers dans le domaine du capital risque et du capital développement.

La prise de participation dans des fonds communs de placements à risques ou d'innovation, ou encore dans les entreprises dont l'objet constitue un prolongement de ses propres activités.

La participation, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

II - RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL

2.1 Capital social

Le capital social est de 1 600 000 euros, divisé en 100.000 actions de catégorie A de 16 euros de nominal chacune.

2.2. Répartition du Capital

Actionnaires	Nombre d'actions
Société civile des Partenaires de Sofinnova Partners S.A.	99 989
Jean-Bernard Schmidt	2
Olivier Protard	2
Monique Saulnier	2
Denis Lucquin	2
Antoine Papiernik	2
Jean Schmitt	1
Total actions	100 000

III - ADMINISTRATION – DIRECTION – CONTROLE

3.1 Administration

La composition du Conseil d'administration au 30 septembre 2006 est détaillée ci-après :

Nom, prénom usuel des administrateurs	Fonctions occupées dans d'autres sociétés
Jean-Bernard Schmidt Président-Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Administrateur : Sofinnova S.A. ♦ Représentant permanent de Sofinnova Partners S.A. au Conseil de 6-Wind SA ♦ Représentant permanent de Sofinnova S.A. au Conseil d'Edrasco S.A.
Denis Lucquin Administrateur et Directeur Général Délégué	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Administrateur : Novexel S.A. ♦ Représentant Permanent de Sofinnova Partners S.A. au sein du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Innate Pharma S.A. Neuro 3D S.A. Ablynx NV Cerenis Therapeutics S.A. Inserm Transfert Initiative S.A.
Monique Saulnier Directeur Général Délégué, Représentant la Société Civile des Partenaires de Sofinnova Partners	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Directeur Général : Sofinnova S.A., ♦ Gérant : Société Civile des Partenaires de Sofinnova Partners S.A.

3.2 Direction

La Direction est assurée par Monsieur Jean-Bernard SCHMIDT, Président Directeur Général.

3.3 Commissaires aux Comptes

Commissaire aux comptes titulaire :

Alain Wernert
3, rue Péguy
75116 Paris

Commissaire aux comptes suppléant :

Philippe Millan
Cabinet Audit et Diagnostic
25 rue de Lübeck
75116 Paris

IV - ACTIVITE ET RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

- **Activité**

Sofinnova Partners S.A. est une société de gestion de portefeuille gérant les fonds de capital risque les plus importants de France.

Les fonds gérés par Sofinnova Partners S.A, tous structurés sous forme de FCPR, interviennent dans les secteurs des Technologies de l'Information et des Sciences de la Vie à la fois en France, dans les autres pays Européens et aux Etats-Unis.

Ces mêmes fonds interviennent dans les entreprises en phase d'amorçage ou en création, qui souhaitent développer des projets ambitieux. Le montant investi est au minimum de 0,5 million d'euros et peut atteindre 20 millions d'euros à l'issue de plusieurs tours de financement.

Sofinnova Partners S.A. privilégie pour ses fonds des entreprises capables de réunir des tours de table européens où elle peut occuper une position d'investisseur leader ou co-leader, jouer un rôle actif dans les Conseils d'administration ou les Conseils de surveillance et apporter une valeur ajoutée aux équipes de direction.

Ainsi, Sofinnova Partners S.A. fait investir les fonds qu'elle gère, généralement au premier ou au second tour de financement, comme investisseur chef de file ou co-chef file, en collaboration avec les meilleurs fonds européens, américains, et asiatiques, surtout de Grande-Bretagne, de Suisse, d'Allemagne, de Scandinavie ou du Benelux.

- **Situation financière**

Les capitaux propres de la société Sofinnova Partners s'élèvent à la somme de 5.644.381 € au 31 décembre 2005 et sa trésorerie disponible à 6.153.195 € à cette même date.

La trésorerie disponible de Sofinnova Partners non auditée au 31 décembre 2006 s'élève à la somme de 6.536.921 €. Sofinnova Partners n'ayant pas de dettes, ce montant correspond à sa trésorerie nette.

Cette information démontre que la surface financière de la société Sofinnova Partners est suffisante pour que l'Opération envisagée soit lancée sans prise de risque financier.

V - FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel ou litige pouvant avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son patrimoine.

VI - ATTESTATION DE LA SOCIETE RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire initiée par la société Sofinnova Partners S.A. et visant les actions de la société Sofinnova SA. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Jean-Bernard SCHMIDT
Président Directeur Général de Sofinnova Partners S.A.